

CITÉ LAÏQUE

Revue humaniste du Mouvement laïque québécois

NUMÉRO 3

HIVER 2005

8 \$

ÉDUCATION et Laïcité

Déclaration commune : abrogation des clauses dérogatoires

Les titulaires du Prix Condorcet de 1993 à 2004

Allocution du récipiendaire du Prix Condorcet 2004

Rodrigue Tremblay

Pourquoi abolir l'enseignement religieux à l'école

L'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal

Abolir l'enseignement moral pour mieux enseigner l'éthique

Marie-Michelle Poisson

Confessionnalité et laïcité dans l'histoire du Québec

Henri Laberge

Le financement public des écoles ethnoreligieuses

Réjean Parent

Humanisme, religion et sélection naturelle

Daniel Baril



Le Mouvement laïque québécois

Le **Mouvement laïque québécois (MLQ)** est un organisme sans but lucratif dont la raison d'être est la défense de la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État et la laïcisation des institutions publiques.

La laïcité mise de l'avant par le Mouvement laïque québécois est respectueuse de la liberté de religion qui toutefois doit s'exercer dans les limites et le respect des lois civiles. Cohérent avec le fait que la laïcité est le principe fondamental à la base des **chartes des droits et libertés de la personne**, le MLQ est solidaire des autres luttes qui visent à défendre et promouvoir ces droits fondamentaux.

La lutte pour la déconfessionnalisation du système scolaire et l'instauration d'écoles laïques sur l'ensemble du territoire québécois constitue l'un des principaux objectifs du MLQ. Il est également actif dans d'autres dossiers où la liberté de conscience est concernée. Ainsi, le MLQ est intervenu dans le débat sur l'avortement, sur la question de la monarchie constitutionnelle et de la souveraineté d'un Québec républicain. Il a dénoncé des pratiques administratives discriminatoires dans l'administration de la justice et de l'administration gouvernementale à tous les niveaux. Il réclame que les services publics, comme la célébration civile des mariages et les soins de santé dans les hôpitaux financés par des fonds publics, soient dispensés de façon égale et sans discrimination à tous les citoyens indépendamment de leurs croyances.

Le Mouvement laïque québécois édite une revue humaniste, *Cité Laïque*, qui est distribué à ses membres et à tous ceux qui s'intéressent à la promotion de la laïcité. Il produit également de nombreux mémoires destinés aux commissions parlementaires liées à son champ d'intérêt. Parmi les plus récentes interventions du genre, on note les mémoires présentés sur **le mariage civil et l'union civile**, sur la place de la religion à l'école, devant la **Commission Proulx** et la **Commission parlementaire provinciale**, et devant les **États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec**.

Le MLQ décerne également à chaque année le **Prix Condorcet** pour souligner la contribution notoire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec.



**“ L'inégalité
d'instruction est
une des principales
sources de la
tyrannie. ”**

**Jean Antoine Nicolas de Caritat,
marquis de Condorcet (1743-1794).**



CITÉ LAÏQUE

335, rue Ontario Est
Montréal (Québec)
H2X 1H7
(514) 985-5840

Pour toutes les communications avec la rédaction,
utilisez le formulaire du site Internet
sous la rubrique : Revue « Cité Laïque ».

Site Internet : <http://www.mlq.qc.ca>

Rédacteur en chef

Joseph Aussedat

Infographiste

Monique Bélanger

Correction

Par le comité de
rédaction

Registraire

Hélène Chapleau

Collaborateurs

Luc Alarie

Daniel Baril

Gérald Blanchard

Claude Braun

Bernard Cloutier

Henri Laberge

Marie-Michelle Poisson

Rodrigue Tremblay

Comité de rédaction

Joseph Aussedat

Claude Braun

Louis Dubé

Roger Léger

Envoi

Hélène Chapleau

Richard Aubert

Production

Louis Dubé

Abonnement (3 numéros) - individu : 25 \$
<http://www.mlq.qc.ca> - organisme : 50 \$

© **Mouvement laïque québécois 2005**

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
1^{er} trimestre 2005

Les propos tenus dans les articles de *Cité Laïque*
sont sous la responsabilité de l'auteur et ne
représentent pas — sauf indication contraire — la
position officielle du **Mouvement laïque québécois**.

Un droit raisonnable de réponse sera accordé
à quiconque en fera la demande.



Éducation

- | | | |
|----|--|------------------------------|
| 5 | Déclaration commune sur les clauses dérogatoires | Titulaires du Prix Condorcet |
| 7 | Pourquoi abolir l'enseignement religieux à l'école | Alliance des profs |
| 9 | Abolir l'enseignement moral pour mieux enseigner l'éthique | Marie-Michelle Poisson |
| 11 | Le financement public des écoles ethnoreligieuses | Réjean Parent |
| 28 | Condorcet texto : sur l'instruction publique | Joseph Aussedat |

Prix Condorcet

- | | | |
|----|--|-------------------|
| 13 | Remise à Rodrigue Tremblay du Prix Condorcet 2004 | Henri Laberge |
| 16 | Allocution du récipiendaire du Prix Condorcet 2004 | Rodrigue Tremblay |

Humanisme

- | | | |
|----|---|--------------|
| 18 | Bien vivre et bien mourir | Claude Braun |
| 22 | Humanisme, religion et sélection naturelle | Daniel Baril |
| 26 | Qui fut le plus grand humaniste du Québec ? | Claude Braun |

Chroniques

- | | | |
|----|---|-------------------------|
| 4 | Éditorial : Non prolongation des clauses dérogatoires | Joseph Aussedat |
| 6 | Le célébrant universel - mariage à la carte | La rédaction |
| 19 | Mariage des personnes de même sexe : Cour Suprême | Luc Alarie |
| 20 | Confessionnalité et laïcité dans l'histoire du Québec | Henri Laberge |
| 27 | Eugène Mouvet : 1933 - 2004 | Conseil national du MLQ |
| 30 | La production de vérités : une fonction physiologique | Gérald Blanchard |
| 32 | Les « sans-dieux » : résultats du voxpop | Témoignages |

Le gouvernement ne doit pas prolonger les clauses dérogatoires

Joseph Aussedat, rédacteur en chef

Même si le gouvernement Charest a fait marche arrière sur le financement des écoles privées juives, le combat n'est pas terminé sur la question de la laïcisation des écoles.

Malgré la déconfessionnalisation des commissions scolaires et des écoles, les enseignements religieux confessionnels catholique et protestant sont toujours au programme de l'école publique. Cet enseignement confessionnel est protégé par les clauses dérogatoires des chartes canadienne et québécoise. Le recours à ces clauses, dans les lois de l'éducation, suspend l'application des droits fondamentaux face à la religion et autorise l'école publique à être discriminatoire envers les non-catholiques et les non-protestants à qui elle n'accorde pas les mêmes droits. Ces clauses viennent à échéance en juin prochain et il importe de convaincre le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, de ne pas les reconduire et de poursuivre la laïcisation du système scolaire.

On nous a déjà rapporté que le ministre recevait beaucoup de pression de la part des milieux catholiques pour maintenir le statu quo sur l'enseignement religieux confessionnel. Il faut donc que les partisans de la laïcité se fassent entendre aussi fort que les confessionnalistes et écrivent massivement au ministre. La page d'accueil du site Internet du Mlq vous présente un modèle de lettre qui peut être copiée, ou modifiée à votre convenance, et expédiée au ministre par voie de courriel : www.mlq.qc.ca.

Ce numéro de Cité Laïque présente l'appel des prix Condorcet demandant l'abrogation des clauses dérogatoires dans la loi sur l'instruction publique, nourri par la position de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal sur pourquoi il faut abolir l'enseignement religieux à l'école.

Marie-Michelle Poisson propose que le ministère procède à la conception de nouveaux programmes capables d'offrir à tous les élèves un même enseignement de principes d'éthique philosophique et laïque.

Réjean Parent, président de la CSQ, tire les leçons de la tentative de financer à 100% les écoles juives, qui a heureusement échoué devant le tollé des défenseurs de l'éducation publique et de la laïcité.

Dans la deuxième partie de « Confessionnalité et laïcité dans l'histoire du Québec » Henri Laberge nous décrit les grandes étapes du combat pour la laïcisation des institutions et de l'école.

Dans ce numéro, Henri Laberge nous présente aussi le douzième récipiendaire du prix Condorcet, Rodrigue Tremblay et celui-ci, dans sa réponse, nous fait cadeau des dix « commandements » de l'humanisme rationnel.

Claude Braun aborde le sujet de la mort, de notre mort, de l'euthanasie et du suicide assisté, d'un point de vue humaniste, dans l'article « Bien vivre et bien mourir ».

Luc Alarie rapporte l'intervention du Mlq devant la Cour suprême du Canada sur la question du mariage des personnes de même sexe.

La lettre du professeur Jacques Bovet a suscité un nouvel article de Daniel Baril sur les fondements naturels de l'humanisme et de la religion dans une perspective évolutionniste.

Claude Braun nous présente la figure du médecin William Osler, un des plus grands humanistes du Québec.

L'Internet nous permet de lire facilement un extrait de « Cinq mémoires sur l'instruction publique » de Condorcet. Ça donne le goût d'aller lire la suite.

Gérald Blanchard nous présente ses réflexions sur le livre « L'homme de vérité » de Jean-Pierre Changeux.

Enfin, vous lirez aussi les résultats de notre vox-pop sur les « sans-dieux » : variété et richesse des témoignages.

Bonne lecture ! ▼

Déclaration commune des titulaires du prix Condorcet

« Nous demandons l'abrogation des clauses dérogatoires dans la loi sur l'instruction publique »

Titulaires du prix Condorcet, suivi de l'année d'attribution du prix

<p>Micheline Trudel, 1993 Henry Morgentaler, 1994 Centrale des syndicats du Québec¹, 1995 Louise Laurin CDSS², 1996 Pierre Gauvreau, Refus Global, 1998 Bruno Roy, Orphelins de Duplessis, 1999</p>	<p>Jacques Hébert, 2000 Jacques Godbout, Jacques Mackay Mouvement laïque de langue française, 2002 Janette Bertrand, 2003 Rodrigue Tremblay, 2004</p>
---	---

Depuis 1998, les Commissions scolaires du Québec ne sont plus confessionnelles. Les établissements scolaires ont cessé de l'être en l'An 2000. L'Assemblée nationale a également aboli les postes de sous-ministres catholique et protestant ainsi que les deux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation. Nous applaudissons à ces réformes nécessaires, rendues possibles par l'abrogation, pour le Québec, de l'article 93 de la Constitution de 1867.

Nous estimons toutefois que ces transformations ne sont pas suffisantes pour faire en sorte que l'école québécoise soit vraiment respectueuse de la diversité québécoise, de la liberté de religion et du droit à l'égalité sans égard aux croyances ou à l'incroyance de chacun. Elles ne sont pas suffisantes pour permettre à l'école québécoise de contribuer comme elle le doit à l'intégration civique et sociale de tous nos enfants à une société québécoise démocratique et laïque.

En effet, l'école publique, à qui on interdit pourtant de se donner un projet éducatif à saveur confessionnelle, a toujours l'obligation de dispenser l'enseignement religieux catholique et protestant aux élèves dont les

parents en font la demande. En plus de contredire le caractère non confessionnel de l'école, cette disposition de la Loi sur l'instruction publique est une atteinte évidente au droit à l'égalité proclamé pour tous par les Chartes (québécoise et canadienne) des droits et libertés.

Le législateur en est conscient puisqu'il a indiqué dans le texte même de la loi sa volonté de déroger aux deux Chartes en ce qui a trait à la liberté de religion et au droit à l'égalité. À l'égard de la Charte québécoise, la clause dérogatoire est utilisée à titre perpétuel. À l'égard de la Charte canadienne, elle tombera en désuétude en juin 2005, à moins qu'elle ne soit reconduite avant l'échéance. Le gouvernement reconnaît ainsi que la Loi sur l'instruction publique n'est pas conforme aux valeurs fondatrices de notre société démocratique.

En effet, de toutes les libertés reconnues par la Constitution et par les lois, la liberté de conscience, la liberté de pensée et la liberté de croyance sont les plus fondamentales. Elles constituent la base de toute démocratie. La règle voulant que les décisions collectives se prennent à la majorité n'a de portée légitime



que dans la mesure où la liberté de penser et de croire est d'abord garantie à toutes les personnes et à tous les groupes concernés par l'exercice démocratique. Or la liberté de penser, de croire ou de refuser de croire n'est réelle et complète que si elle s'accompagne du droit à l'égalité. C'est pourquoi ces droits et libertés doivent être protégés par des règles de droit supérieures aux lois ordinaires et qui ne peuvent être modifiées facilement.

Autant il est scandaleux que l'on puisse déroger à la Charte québécoise par un vote à majorité simple et sans délai de péremption, autant il est odieux que les seules dispositions de la Constitution canadienne auxquelles celle-ci permet de déroger par simple mention de la volonté du législateur à cet effet soient précisément celles qui portent sur les droits les plus fondamentaux de la personne humaine (libertés de pensée, d'expression et d'association, droit à l'égalité, présomption d'innocence, interdiction de la torture, etc.). Alors que le caractère monarchique de nos institutions et les dispositions relatives à la langue d'ensei-

gnement sont intouchables, l'article 33 de la Loi constitutionnelle de 1982 offre une méthode facile pour déroger aux articles 2 et 7 à 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Que la constitution canadienne et la Charte québécoise soient critiquables à bien des égards, ce n'est pas une raison pour déroger précisément à ce qu'elles ont de meilleur. Il ne faut surtout pas utiliser leurs défauts pour se justifier de légiférer à l'encontre des valeurs démocratiques.

Nous demandons au législateur québécois de modifier la Loi sur l'instruction publique pour éliminer tout enseignement religieux confessionnel des programmes d'études sanctionnés par le ministre de l'Éducation, de façon à ce qu'elle n'implique plus de privilèges discriminatoires fondés sur la religion et qu'elle devienne conforme aux dispositions les plus fondamentales des deux chartes.

Le 12 décembre 2004 ▼



Notes

1. *Représentée par Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec.*
2. *CDSS : Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire, dont Louise Laurin est présidente.*



Le célébrant universel

Mariage à la carte

Savez-vous que vous pouvez marier au Québec tout couple qui vous aurait choisi comme célébrant ? Nul besoin d'être curé, maire, notaire ou greffier. Vous ne devez remplir que quelques conditions minimales : être majeur et de citoyenneté canadienne ou ayant une résidence permanente au Québec. Il vous faudra également vous exprimer en français ou en anglais, et vous engager à remplir toutes les procédures liées à la célébration du mariage (ou de l'union civile).

Les futurs mariés n'ont plus à se voir imposer un inconnu pour célébrer leur mariage. L'État leur permet de choisir une « personne significative » comme célébrant, tels un parent ou un ami. L'actuel président du Mouvement laïque québécois s'est récemment prévalu de cette nouvelle disposition du Code civil : il a choisi son propre fils pour célébrer son mariage au printemps.

La rédaction.

Pourquoi abolir l'enseignement religieux à l'école

Le point de vue des profs

Position de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal

Le syndicat regroupant les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire de Montréal revendique depuis plusieurs années des changements en vue d'adapter l'école aux réalités contemporaines. D'abord opposés à ce que ses membres soient tenus d'enseigner la religion catholique dans une commission scolaire qui leur imposait cette pratique sans égard à leurs propres convictions religieuses, les profs de Montréal ont ensuite dénoncé les problèmes que soulevait, dans leurs écoles, l'intégration d'élèves issus de l'immigration. La multiplicité des allégeances confessionnelles entraînait, entre autres, des demandes particulières pour faciliter la pratique de rites religieux dans l'école tels des lieux de prières réservés, des horaires scolaires adaptés, l'exemption de certains cours ou de l'obligation de s'astreindre à des exigences vestimentaires, notamment dans les cours d'éducation physique, etc.

Dans le débat qui a cours sur l'abolition de l'enseignement de la religion à l'école, l'Alliance invoque des considérations tant pédagogiques que sociales pour réclamer l'abolition de tout enseignement dogmatique. Le syndicat montréalais n'en défend pas moins l'urgence de former les élèves du primaire et du secondaire au fait religieux dans une perspective historique et sociologique pour permettre à l'école d'assumer intégralement sa triple mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

Dans le texte qui suit, nous reproduisons de larges extraits de l'intervention présentée par l'Alliance devant la Commission parlementaire qui a précédé, il y a cinq ans, la reconduction des clauses dérogatoire aux Chartes canadienne et québécoise par le gouvernement précédent. Les arguments invoqués

demeurent d'une actualité incontestable, au moment où on constate, avec les privilèges accordés à certaines écoles privées, juives ou helléniques, les effets discriminatoires que provoque le maintien de l'enseignement religieux à l'école.

Un enjeu éducatif

L'enjeu est d'ordre éducatif puisque ce qui est recherché, c'est d'abord une meilleure formation pour les élèves. Une formation qui favorise leur développement intégral dont nul ne conteste qu'il englobe l'épanouissement de la spiritualité, compris au sens strict du terme pour désigner *ce qui est dégage de toute matérialité*, comme le définit le dictionnaire Larousse. La transmission des valeurs humanistes sur lesquelles se fonde notre civilisation fait partie de cette formation.

Ici, c'est la mission de l'école qui est questionnée. Au fil des débats, on se demande si l'école appartient à la société civile, à l'État ou aux parents. Nous serions tentés de répondre qu'elle appartient aux enfants, parce que l'école a pour mission première d'instruire et que les enfants ont le droit d'y recevoir une formation intellectuelle sans prosélytisme. Dans cette logique, l'école relève de l'État qui doit non seulement en définir la mission, mais aussi les enseignements en toute neutralité et indépendance face aux divers ministères religieux.

Un enjeu social

L'enjeu est aussi d'ordre social. S'il est légitime que les jeunes aient accès à une formation religieuse librement consentie (ou choisie par leurs parents quand ils sont en bas âge), ce droit individuel

ne peut pas s'opposer à la nécessité de maintenir, à l'intérieur de l'école publique, un régime égalitaire, sans discrimination.

Cet enjeu est au cœur du débat sur la déconfectionnalisation du système scolaire. Alors que le réseau public a pu éviter l'éclatement social en intégrant de façon dynamique et novatrice les élèves immigrants, la perspective d'écoles séparées en fonction de critères religieux vient compromettre cette cohésion du système scolaire et, à moyen terme, la paix sociale partout où seraient marginalisés les enfants qui ne bénéficieraient pas de services équivalents d'enseignement religieux. On a réussi à éviter dans nos écoles montréalaises ces clivages sociaux quand se sont multipliés les groupes ethniques en développant un réseau de classes d'accueil permettant l'intégration harmonieuse en classes ordinaires. Nous devons relever ce nouveau défi d'intégration au plan confessionnel, car les effets d'une ségrégation religieuse ne seraient pas moins menaçants dans les autres régions qu'ils ne le sont à Montréal.

Un enseignement non confessionnel du fait religieux

Nous avons justifié notre choix d'abolir l'enseignement religieux confessionnel à l'école en nous appuyant sur des principes de droit et de justice dans une société pluraliste. Ces exigences pourraient se satisfaire d'une école laïque qui n'offrirait aucune forme d'initiation au phénomène religieux. L'idée d'ajouter au curriculum scolaire un cours d'enseignement culturel et historique des religions ne s'inscrit donc pas en remplacement de l'enseignement religieux confessionnel parce qu'il ne poursuit pas les mêmes objectifs.

Nous avons préconisé l'abolition des cours de religion parce qu'ils imposent un régime discriminatoire et potentiellement diviseur dans la société. À l'inverse, nous recommandons un enseignement culturel des religions pour favoriser la cohésion sociale par une formation civique qui permette à tous les élèves de découvrir les grands courants spirituels, aussi bien religieux que séculiers, qui façonnent notre patrimoine commun. ▼

Formulaire d'adhésion et d'abonnement annuel

1. Je désire adhérer au : **Mouvement laïque québécois** _____ (revue incluse)
2. Je désire seulement m'abonner à la revue **Cité Laïque** _____ (publiée 3 fois par an)

Dans les deux cas, la cotisation est de 25\$ par membre individuel et de 50\$ par organisme.

Ci-joint un chèque de _____ \$ fait à l'ordre du **Mouvement laïque québécois**

Nom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Adresse de courrier électronique: _____

Le Mouvement laïque québécois, 335 rue Ontario Est, Montréal QC, H2X 1H7
 Tél. : (514) 985-5840 Site Web : <http://www.mlq.qc.ca>

Abolir l'enseignement moral pour mieux enseigner l'éthique

Marie-Michelle Poisson

L'éthique est une discipline philosophique qui étudie et valide les principes à l'œuvre lorsque nous formulons des jugements moraux. L'éthique, tout comme les sciences naturelles, a dû conquérir son indépendance en regard de la religion. Désormais, l'éthique est autosuffisante et capable de proposer des principes universels opérationnels, comme les droits de l'homme, qui sont à la base de nos institutions démocratiques. Les efforts rationnels de penseurs tels Aristote, Rousseau, Kant, Tocqueville ou Thoreau, entre autres, ont contribué à établir un corpus de connaissances qui peuvent et doivent s'enseigner dans nos écoles afin que les jeunes soient instruits de leurs droits et devoirs de citoyen. Et c'est pour cette raison que l'Unesco, qui encourage la production de matériel pédagogique adapté à l'enseignement de la philosophie aux enfants, a fait de l'enseignement de la philosophie une priorité pour tous les niveaux de scolarité.

(Le texte de la Déclaration de Paris pour la Philosophie est disponible sur les sites www.lanapac.org ou www.unesco.chairephilo.uqam.ca)

Or, aucun programme d'enseignement moral produit par le Ministère de l'éducation du Québec ne comporte de contenu significatif et pertinent en philosophie éthique.

L'ignorance

Selon le nouveau Programme de formation de l'école québécoise, les élèves inscrits en enseignement moral (secondaire premier cycle) sont invités à « développer ce qu'il est convenu d'appeler la compétence éthique, qui favorise l'émergence des aptitudes à la recherche et au dialogue, à la critique et à la créativité, à l'autonomie et à l'engagement propres à soutenir ce processus de questionnement. Ces aptitudes ne s'enseignent pas; elles se développent par la réflexion sur l'action et par le dialogue réflexif » (p.495). « Le dialogue lui permet de construire ses propres repères, mais également de participer à l'élaboration de repères collectifs qui pourront être réinvestis dans d'autres contextes. » (p. 506) « Or, dans la société actuelle, le pluralisme et la mouvance des valeurs provoquent une incessante remise en question des certitudes acquises » (p. 495).

Ces citations témoignent du relativisme absolu inculqué aux jeunes ; nulle trace de contenu philosophique significatif pouvant constituer un socle solide sur lequel pourrait s'appuyer la réflexion; on laisse croire que toute morale est relative à l'individu ou au groupe auquel il appartient.

À l'issue de cette formation morale déficiente l'élève aura en quelques-uns appris qu'il peut éventuellement se présenter devant un juge ou intervenir au conseil municipal en plaidant sa cause à peu près comme suit : « J'ai le droit de faire cela parce que c'est ce que je pense, et puis mon groupe est d'accord avec moi. » Est-ce que ce type d'argument est recevable ? Certes non car cela est bien en deçà des aptitudes argumentatives nécessaires à une participation citoyenne conséquente.

Le programme d'enseignement moral et religieuse catholique présente un contenu de cours plus élaboré. Chaque thématique abordée doit être illustrée par de nombreuses références aux textes religieux. Par exemple « les relations avec les autres » ou « le rapport à la consommation » seront illustrés par des récits tirés de l'ancien et du nouveau testament, des récits de vie de catholiques d'hier et d'aujourd'hui, quelques rites catholiques et quelques récits de la diversité religieuse.

Jamais, cependant, ne seront proposés, en guise d'illustrations, les contributions significatives et souvent mêmes décisives de certains philosophes. Ainsi, on propose l'exemple de « Martin Luther King, homme de foi et promoteur d'un changement de mentalité concernant les rapports entre les Blancs et les Noirs » Or, il est de notoriété publique que l'engagement politique de M.L. King fut d'abord et avant tout inspiré par Henry D.Thoreau, philosophe, théoricien de la désobéissance civile et de la non-violence; concepts qui ont été déterminants dans le succès de la lutte anti-ségrégationniste aux Etats-Unis. De même, le « rapport à la consommation » ne suscite aucune mention des stoïciens, philosophes de l'antiquité grecque, qui ont pourtant établi les bases philosophiques d'un mode de vie empreint de modération, notions qui furent par la suite intégrées aux doctrines chrétiennes et musulmanes.



À l'issue de cette formation morale déficiente, l'élève aura essentiellement appris à intervenir dans les débats publics de la manière suivante : « J'ai le droit de faire cela parce que c'est écrit dans la bible. » Est-ce que ce type d'argument est recevable ? Absolument pas.

De toute évidence le jeune a encore été entraîné sur une fausse piste. Jamais nous n'accepterions qu'un juge soit nommé pour ses convictions religieuses ou que nos élus légifèrent en calquant les écrits religieux. Pourquoi voudrions-nous que nos enfants apprennent à justifier leurs décisions morales en fonction de principes auxquels nous n'accordons plus aucune validité dans le cadre de nos institutions démocratiques ?

L'arrogance

Un enseignement moral religieux qui omet systématiquement de mentionner les contributions philosophiques aux débats éthiques ne peut qu'induire quantité d'idées fausses qui nourrissent l'arrogance des religieux en matière de morale.

L'illustration systématique des principes moraux par des exemples positifs tirés exclusivement de la religion inscrite au programme peut facilement inciter l'élève à penser que :

- * « Seules les personnes qui partagent ma religion ont des principes moraux ».
- * « Une personne d'une autre religion ne peut pas être aussi morale que mes condisciples ». (La place laissée aux « récits de la diversité » est tellement marginale qu'elle frise la condescendance.)
- * « Une personne qui n'a pas de religion ne peut pas être morale. »

(L'absence systématique de références aux fondements philosophiques de l'éthique empêche de concevoir une moralité qui ne soit pas religieuse mais qui soit tout autant, voire même plus respectueuse des droits humains.)

- * « Tous les principes moraux trouvent leur origine dans ma religion. »

(On voit ici ressurgir le mépris envers tous ceux qui s'attardent dans des systèmes de croyance antérieurs à l'apparition de la « vraie foi » c'est-à-dire les « païens » et les non-convertis.)



L'auteure est professeure de philosophie au Collège Ahuntsic à Montréal

- * « Ma religion a toujours, par le passé, respecté les principes moraux. »

(La sélection d'exemples passés, toujours positifs, équivaut à une réécriture de l'histoire; il semble en effet que jamais l'élève ne sera mis en contact avec les crimes graves qui ont été commis dans le passé au nom de sa religion. Faire l'impasse sur ces données historiques équivaut à de l'endoctrinement pur et simple.)

- * « Ma religion respecte toujours actuellement les principes moraux. »

(La sélection d'exemples contemporains, positifs toujours, détourne le regard des atteintes aux droits et des cas de discrimination présentement commis au nom de sa religion, notamment en ce qui concerne les droits des femmes, des gais et des lesbiennes.)

Il y a un réel danger à inviter les autres religions à imiter un programme qui comporte de manière inhérente autant d'occasion d'endoctrinement.

Parce qu'ils perpétuent l'ignorance et l'arrogance, il faut abolir de toute urgence les programmes d'enseignement moral du premier cycle et renoncer à aller de l'avant avec le programme d'Éthique et culture religieuse du deuxième cycle, non encore publié, mais qui laisse présager un malheureux cumul des lacunes et perversions qui ont été exposées ci-dessus.

Le ministère de l'éducation du Québec doit procéder, sans plus tarder, à la conception de nouveaux programmes capables d'offrir à tous les élèves un même enseignement rigoureux de principes d'éthique philosophique et laïque qui soient en accord avec les institutions démocratiques auxquelles tous nos enfants auront à coeur de participer un jour.

Ce programme d'enseignement des principes d'éthique philosophique et laïque devrait aussi être obligatoire dans les écoles privées qui ne pourraient prétendre remplacer cet enseignement pas un enseignement religieux qui ne trouve aucun écho dans nos institutions démocratiques actuelles.

Souhaitons enfin que pour la rédaction de ces nouveaux programmes, le MEQ engage des personnes ayant une solide formation philosophique ce qui n'a, de toute évidence, jamais été le cas ! ▼

Le financement public des écoles ethnoreligieuses

Une transformation radicale de l'éducation québécoise

Post mortem d'un règlement inique

Réjean Parent, président, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Note de la rédaction. La décision récente du récemment ex-ministre de l'Éducation, Pierre Reid, de financer à 100 % les écoles juives, a soulevé, à juste titre, un tollé chez les défenseurs de l'éducation publique, de la laïcité et d'une école commune pour tous les jeunes Québécois. Elle a, par contre, réjoui les tenants de la confessionnalité et d'une éducation séparée, de l'Association des parents catholiques aux dirigeants du Conseil musulman de Montréal. Depuis que ce texte a été écrit, le gouvernement a reculé sur le financement des écoles privées juives. Toutes les autres questions soulevées par cet article restent pertinentes. M. Parent a accepté de reformuler légèrement son texte pour tenir compte de cette situation.

Les enjeux étaient majeurs. Les mesures annoncées conduisaient à une transformation radicale de l'éducation québécoise et à des reculs inacceptables par rapport au processus de laïcisation entrepris dans le suivi des États généraux. Pas de consultation ; le ministre Reid a procédé d'autorité. Les raisons invoquées ne sont que poudre aux yeux.

La réalité est tout autre. Le gouvernement ouvrait la voie à un accroissement généralisé du financement public de l'enseignement privé, il encourageait le développement d'institutions séparées sur une base ethnoreligieuse et il remettait carrément en question la laïcité de l'école québécoise.

Des millions pour le privé

Alors que l'éducation publique croule sous les exigences, qu'elle est aux soins intensifs faute de moyens, le ministre annonçait avec le sourire des ententes qui totalisaient déjà des débours supplémentaires de plus de dix millions de dollars pour soutenir l'enseignement privé. Si toutes les écoles juives s'étaient prévalu de cette possibilité, le montant du financement public aurait dépassé 35 millions. D'autres communautés ont déjà annoncé leur intention de faire de même et, dans le contexte d'une éducation laïque, les défenseurs des écoles confessionnelles, catholiques et protestantes, pouvaient enfin réaliser leurs rêves passésistes. À terme, les sommes consen-

ties auraient pu facilement dépasser les 75 millions annuellement.

Tout cela alors que ce même gouvernement refuse d'accorder à l'éducation publique les moyens nécessaires pour soutenir les élèves en difficulté, qu'il a aboli les sommes annuelles consenties pour les plans de réussite et que la réforme de l'éducation souffre d'une insuffisance de moyens. Le ministre Reid avait-il oublié qu'il était d'abord le ministre de l'éducation publique ?

Nous avons obtenu copie du « contrat d'association » entre la commission scolaire et les établissements visés. Même financé à 100 %, l'établissement demeurerait totalement privé et l'argent devait lui être versé directement. « La commission et l'établissement s'associent dans une démarche mutuelle visant à favoriser le rapprochement interculturel et les échanges », peut-on y lire. Une annexe proposait des activités pour y arriver : activités de francisation, concours d'art oratoire, festival des beaux-arts, visites communes au Musée de l'Holocauste, échanges de livres, etc.

En quoi de telles activités exigent-elles une augmentation du financement public de ces écoles privées ? On pourrait affirmer, au contraire, qu'elles devraient faire partie intégrante de toute politique d'éducation interculturelle des commissions scolaires et des écoles privées.

Un encouragement au développement d'institutions séparées

Les écoles juives ont vu le jour dans un cadre historique marqué par la discrimination. Considérés comme protestants par la Cour suprême du Canada aux fins de paiement des taxes scolaires au début du XXe siècle, les juifs n'ont pourtant pas joui des mêmes droits. Devant un tel système confessionnel discriminatoire, ils ont choisi de créer leurs propres institutions. Au début des années soixante-dix, le gouvernement Bourassa décidait de soutenir financièrement les écoles ethnoreligieuses, comme élément d'une stratégie de francisation.

Aujourd'hui, les deux raisons historiques qui ont conduit au développement de ce modèle d'écoles séparées ne valent plus. La loi 101 a disposé de la question linguistique et la laïcisation des institutions scolaires, de la segmentation de l'éducation sur une base religieuse. Dans ce contexte, nombreuses sont les organisations qui s'interrogent sur la pertinence de maintenir le financement public des écoles ethnoreligieuses ; c'est notamment le cas du Conseil des relations interculturelles qui, en mars dernier, invitait le gouvernement à étudier la situation avec la collaboration de toutes les organisations concernées.

Le ministre a plutôt choisi unilatéralement d'encourager davantage le développement d'écoles séparées sur une base ethnoreligieuse. Pourtant, les spécialistes de la question critiquent déjà les conséquences négatives de telles institutions sur l'apprentissage du vivre ensemble.

Une remise en cause de la laïcité

Le ministre affirmait qu'il ne remettait pas en cause la laïcité de l'école publique. Il fallait être aveugle pour ne pas voir les conséquences de cette décision sur la laïcité scolaire. Dans le cadre de la laïcisation des écoles, la Loi sur l'instruction publique interdit désormais aux commissions scolaires de dédier une école à un projet de nature religieuse (article 240). Les écoles protestantes conservatrices, qui s'étaient développées dans les commissions scolaires pour catholiques à compter du milieu des années 1990, ont dû fermer leurs portes, malgré les protestations des premiers intéressés.

Pouvait-t-on désormais faire indirectement ce que la loi interdit expressément ? On voit mal, en effet, comment le ministre aurait pu refuser de financer une école privée chrétienne conservatrice et une demande d'association à une commission scolaire qui lui permettrait d'accéder à un financement public à 100 %. Un refus ministériel pouvait désormais facilement conduire à une plainte pour discrimination. Bref, la laïcité des écoles était carrément en péril.

La décision ministérielle méritait d'être dénoncée avec force. Elle était inacceptable. L'entente entre la commission scolaire et les écoles juives devait être valide pour un an. Elle devait se renouveler chaque année, à moins que le ministre ne retire son autorisation ou que la commission scolaire ne mette fin au contrat. Pour une fois, il était urgent de revenir en arrière. ▼



Alarie Legault Hénault

▪ A V O C A T S ▪

Luc Alarie

lucalarie@alarielegault.ca

Téléphone: (514) 527-0371 ▪ Télécopie: (514) 527-1561
801, rue Sherbrooke Est, bureau 1100, Montréal QC, Canada H2L 1K7



Henri Laberge

Prix Condorcet 2004

Remise du prix à Rodrigue Tremblay

Texte de présentation

Pour la douzième année consécutive, le Mouvement laïque québécois remettra aujourd'hui un Prix Condorcet pour souligner la contribution éminente d'une personnalité ou d'un groupe à la défense de la laïcité et à la promotion des valeurs laïques.

Ce prix est placé sous le patronage du grand philosophe, mathématicien, savant, homme politique et militant que fut, au 18^e siècle, Jean-Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet. Décédé en 1794, à l'âge de 51 ans, victime d'une révolution dont il avait soutenu vaillamment les objectifs de liberté et d'égalité et dont il avait ensuite dénoncé les dérives, il est reconnu aujourd'hui comme le dernier grand philosophe du siècle des Lumières. Auteur d'un essai sur le calcul intégral, en 1765, et d'un autre sur le problème des trois corps, en 1767, Condorcet entra à l'Académie des sciences en 1769 et il en devint secrétaire. Il rédigea aussi des articles d'économie politique pour l'Encyclopédie, dirigée par Diderot et d'Alembert. C'est à Condorcet, le savant et le mathématicien, que l'on doit l'introduction de la mesure objective et du calcul dans les sciences humaines, qu'il s'agisse de psychologie, de sociologie, de politologie ou de science économique. Ayant beaucoup réfléchi sur les systèmes électoraux et sur les mécanismes de prise de décision collective, il arriva à la conclusion que, quel que soit le mécanisme mis en œuvre, on ne peut jamais se baser en toute sécurité sur la loi du nombre pour définir une volonté générale cohérente à partir des volontés individuelles impliquées. Les paradoxes soulignés, à cet égard, pour Condorcet ont été repris au 20^e siècle par, notamment, le célèbre économiste américain Kenneth Arrow, prix Nobel d'économie et le mathématicien français André Warufel.

Député à l'Assemblée législative et à la Convention, il proposa une réforme de l'Instruction publique ayant comme principes l'accessibilité universelle, la gratuité et la laïcité. Il fut le membre le plus éminent du groupe de travail chargé de rédiger la Constitution du 24 juin 1793, qui ne fut malheureusement pas entièrement conforme à ses vues, les Montagnards déistes y

ayant introduit une invocation à l'Être Suprême et ayant refusé d'accorder aux femmes le droit de vote alors accordé à l'universalité des citoyens mâles. C'est un des aspects les plus modernes de la pensée de Condorcet que cet attachement au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et donc au droit de vote féminin.

Un autre aspect très moderne de la pensée Condorcet, c'est son opposition à la peine de mort, dont on sait qu'elle est toujours pratiquée aujourd'hui dans plusieurs États américains, et dont il proposa en son temps l'abolition définitive. Rappelons que Condorcet a combattu sans relâche l'esclavage à une époque où cette institution était admise par les grands États occidentaux et pratiquée notamment dans les colonies françaises, anglaises et espagnoles, mais également aux États-Unis d'Amérique et qu'il fut un des premiers parlementaires occidentaux à en proposer l'abolition complète. Condorcet a appuyé sans réserve l'abolition des privilèges de la noblesse, à laquelle il appartenait, de même que l'abolition des privilèges du clergé. On retiendra enfin son engagement total pour la défense et la promotion des droits et libertés fondamentaux de la personne (de toute personne) que sont, notamment, la liberté de conscience, la liberté d'expression, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté pour chacun de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune, le droit à l'égalité sans égard aux convictions religieuses ou philosophiques et le droit de vivre dans une société où il n'y a pas de religion officielle et où, par conséquent, il y a nette séparation entre les Églises et l'État. En regard de ces droits et libertés fondamentaux, les êtres humains doivent, selon Condorcet, être égaux entre eux.

Comme Condorcet, notre récipiendaire 2004, le professeur Rodrigue Tremblay, est un savant à formation mathématique, qui a largement contribué au développement et à la diffusion des connaissances scientifiques; il est aussi un humaniste, un adversaire de tous les fanatismes et néanmoins un homme de conviction et un militant. Professeur émérite de sciences économiques, il a enseigné à l'Université de Montréal avant

d'être élu à l'Assemblée nationale, puis de devenir ministre de l'Industrie et du Commerce dans le gouvernement de René Lévesque.

Économiste de réputation internationale, il a été par la suite, sans abandonner sa carrière universitaire, consultant de divers gouvernements ou organismes intergouvernementaux. Il a sans doute joué un rôle éminent, voire irremplaçable dans le développement de sa discipline scientifique. Les nombreux ouvrages ou articles de revues qu'il a signés et les nombreuses conférences qu'il a prononcées concernant les théories économiques et leurs applications en témoignent. Ne serait-ce qu'en raison de son exceptionnelle contribution à la vie scientifique au Québec et en Occident, Rodrigue Tremblay mériterait, dans un autre contexte, que son nom soit associé à celui de Condorcet. Mais le Prix Condorcet attribué par le Mouvement laïque québécois n'est pas un prix scientifique, c'est la reconnaissance d'un engagement militant. Il y a donc autre chose.

Personnellement, j'ai connu Rodrigue Tremblay en 1977, alors qu'il était ministre de l'Industrie et du Commerce et que j'étais conseiller politique et chef de cabinet de Camille Laurin, ministre d'État au développement culturel. Travaillant dans des domaines différents, nous n'avions pas beaucoup l'occasion de nous épauler de façon significative ni même de nous affronter sur nos projets respectifs. Mais je me souviens de la réputation qu'il avait de vouloir connaître et comprendre la nature et la portée des problèmes à régler avant d'élaborer une solution adaptée, mais aussi de travailler d'arrache-pied à la mise en œuvre de la solution lorsqu'il croyait l'avoir trouvée. Sa volonté d'intervenir dans les situations problématiques est illustrée par les nombreux projets de loi qu'il a pilotés à l'Assemblée nationale et par l'importance de ses actions réglementaires.

Je me permettrai de lui rappeler au moment de lui remettre le Prix Condorcet que la Charte de la langue française sur laquelle j'ai travaillé personnellement a été adoptée et sanctionnée en 1977 à la date anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Il y verra le symbole d'une volonté de légiférer sur la langue nationale dans un esprit républicain, l'objectif ultime n'étant pas de favoriser une communauté ethnolinguistique, mais bien de donner à la nation québécoise tout entière, une langue commune, pour le bien et l'utilité de tous les groupes constitutifs de cette nation. Nous savons que Rodrigue Tremblay aime le français, pas seulement comme langue de la vie privée et langue communautaire, mais aussi comme langue de la recherche scientifique

et de la diffusion des connaissances scientifiques au niveau national, comme au niveau international, comme en témoignent ses écrits sur cette question notamment dans la revue *l'Action Nationale*.

Retiré de la politique active, Rodrigue Tremblay, n'a jamais cessé de s'intéresser activement aux grands enjeux de notre société, comme en témoignent ses nombreux articles, notamment dans la *Revue des affaires*, *l'Actualité économique* et *l'Action Nationale* sur des sujets aussi divers que la compétitivité canadienne dans le cadre du libre-échange nord-américain, le Québec face à l'intégration économique canadienne et nord-américaine, l'impact fiscal statique et dynamique de l'accession du Québec au statut de pays souverain, les impacts économiques de l'immigration selon les périodes d'un cycle économique, les causes structurelles du chômage, le rôle de la monnaie et du crédit entre les pays, l'endettement international et les problèmes d'ajustement, le système monétaire international, libre-échange et marché commun, etc.. Il a abordé également des sujets comme l'héritage politique controversé de Pierre Élliot Trudeau, les politiques fédérales et les enjeux du référendum de 1995 et un projet d'Assemblée constituante pour le Québec. Tout cela ne donnant qu'un faible aperçu de ce qu'il a écrit en français dans des publications québécoises et sans tenir compte de son immense production dans des publications d'autres pays, notamment la France et les États-Unis, et y compris en anglais et parfois même en espagnol.

J'ai rencontré de nouveau Rodrigue Tremblay dans un colloque organisé par le Mouvement laïque québécois auquel nous participions tous deux comme conférenciers avec le docteur Amir Khadir, sur les impacts de la montée des intégrismes religieux dans le monde d'aujourd'hui. Nous avons été impressionnés par sa grande culture générale, la connaissance approfondie qu'il avait du phénomène en discussion et de la rigueur qu'il manifestait dans les solutions proposées ou les moyens suggérés pour y réagir. Il avait abordé le problème de l'intégrisme musulman, mais il s'était attardé surtout aux périls qu'il voyait dans la prise de pouvoir de la nouvelle droite religieuse fondamentaliste américaine, extrêmement belliqueuse et manichéenne, plus portée sur les chasses aux sorcières et sur les croisades contre l'empire du mal que sur la patiente recherche de solutions adaptées au monde d'aujourd'hui.

Depuis lors, nous avons pris connaissance de ses écrits les plus récents reprenant et développant les idées présentées à notre colloque. Dans le numéro novembre-décembre 2002 de *l'Action nationale*, il écrit:



La Nouvelle Doctrine Bush. En 2003, il fait paraître, chez Les Intouchables, un ouvrage de 277 pages intitulé: *Pourquoi Bush veut la Guerre: religion, politique et pétrole dans les conflits internationaux.* Puis en 2004, il publie simultanément aux États-Unis et en France ses 26^e et 27^e ouvrages, en anglais et en français: *The New American Empire, Le nouvel empire américain.*

Ce que nous retenons des derniers ouvrages du professeur Rodrigue Tremblay, c'est d'abord que la religion, la politique et le pétrole forment ensemble un mélange explosif très dangereux pour l'avenir de la planète et spécialement pour les États-Unis. Nous en retenons aussi que la nouvelle volonté impériale américaine nous touche particulièrement en tant que voisins immédiats du cœur de l'empire. Au-delà des dangers liés à l'expansion de la guerre, nos valeurs laïques sont remises en cause par le renforcement du caractère religieux intégriste et fondamentaliste de la haute direction de cet empire.

Avant que les Joseph Facal et Jacques Brassard de ce monde ne viennent s'énervent sur la place publique quant au contenu des ouvrages de Rodrigue Tremblay et ne déchirent leur chemise en les taxant d'antiaméricains primaires, nous devons affirmer, ce qui est la vérité, que rien dans ces ouvrages ou écrits ne manifeste le moindre de haine ou de mépris à l'endroit du peuple américain. Rodrigue Tremblay regarde avec une grande admiration les débuts démocratiques glorieux de cette nation qui a ouvert la voie à la démocratie française et européenne. Le peuple américain est la première grande nation du monde occidental à avoir goûté à la démocratie et à en avoir donné le goût au monde. Elle est la première à avoir pensé son avenir sans référence à la souveraineté royale. Qui ne se souvient de la lumineuse définition de la démocratie donnée par Abraham Lincoln: « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. » Conscients de cet héritage glorieux, le professeur Tremblay invite amicalement nos amis américains à ne pas « mettre de côté les idéaux démocratiques de leurs Pères fondateurs ».

Pas plus que le fait de critiquer les politiques du gouvernement Charest ne peut être qualifié d'attitude anti-québécoise, le fait de critiquer la Doctrine Bush et les politiques Bush ne saurait être qualifié d'antiaméricanisme. Contrairement à Jacques Brassard, nous estimons qu'on n'est pas antiaméricain quand on est

en désaccord avec 51% de l'électorat américain, mais d'accord avec 49% de ce même électorat. Contrairement à Joseph Facal, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de se manifester antifrançais pour ne pas être taxé d'anti-américanisme. Nous estimons qu'il est hautement légitime de s'inscrire dans la lignée de Thomas Paine, Jefferson, Lincoln et Roosevelt, fut-ce pour nous mettre en garde contre les dérives actuelles de Georges W. Bush et de son entourage de fanatiques religieux « va-t-en-guerre ».

Dans *Le nouvel empire américain*, le professeur Rodrigue Tremblay traite de sujets reliés à son thème principal tels les préceptes humanistes et religieux de la « guerre juste », les parallèles existants entre la « Doctrine Bush » actuelle et la « Doctrine Brejnev » de 1968, mais aussi, sujet qui nous tient particulièrement à cœur, la place des religions dans le déclenchement des guerres.

Le fait pour des individus, regroupés ou non, d'adhérer à des croyances religieuses et de pratiquer des rites religieux semblables ne suffit sans doute pas à donner des conditions favorables à la guerre civile ou à la guerre entre nations. Mais dès le moment où les croyants de diverses options regardent comme des méchants tous ceux qui ne croient pas de la même manière qu'eux, cherchent à faire de leur religion le fondement obligatoire de la vie en société et tentent d'établir leurs préceptes religieux comme normes des relations internationales, nous avons alors tous les ingrédients pour les chasses aux sorcières, les tribunaux d'inquisition et leurs bûchers, les croisades, les guerres de religions et autres saloperies du même genre. Or toutes les grandes religions ont la prétention d'être révélées par un Dieu qui appelle ses disciples au prosélytisme, souvent même au sacrifice de leurs vies et surtout de celles des impies pour propager la vraie foi. Aujourd'hui, au 21^e siècle, force est de constater que, comme le chantait Georges Brassens, « les dieux ont toujours soif, n'en ont jamais assez et c'est la mort, la mort toujours recommencée ».

Nous sommes heureux, nous du Mouvement laïque québécois de remettre le Prix Condorcet 2004 à Rodrigue Tremblay pour souligner sa contribution à la défense et à la promotion des valeurs laïques dans le cadre de l'influence qu'aura forcément l'empire américain au cours des prochaines décennies sur la vie au Québec et dans tous les pays du monde.

Bravo Rodrigue Tremblay ! ▼

.....

L'auteur, passionné par l'histoire, est retraité du syndicalisme, mais demeure un citoyen actif à Salaberry-de-Valleyfield. Il est également vice-président du Mouvement laïque québécois.



Rodrigue Tremblay

Allocution de Rodrigue Tremblay

Récipiendaire du Prix Condorcet 2004

Le 12 décembre 2004 à Montréal

Professeur émérite de sciences économiques Université de Montréal

Je voudrais, tout d'abord, remercier le Mouvement Laïque Québécois pour m'avoir décerné ce prix du nom du grand philosophe politique et économiste statisticien français, le Marquis de Condorcet (1743-1794), mort en prison sous le règne du sanguinaire Robespierre. Par la même occasion, je veux féliciter le Mouvement Laïque Québécois pour le lancement de leur nouvelle revue, « Cité Laïque: Revue Humaniste du Mouvement Laïque Québécois », dont le premier numéro fait état des contributions remarquables de messieurs Claude Braun, Luc Alarie, Daniel Baril, Gérald Blanchard et de Mme Christiane Arsenault.

Aujourd'hui, j'aimerais exprimer quelques idées dans le sens de Condorcet lui-même quand il disait:

« La vérité appartient à ceux qui la cherchent et non point à ceux qui prétendent la détenir. »

Comme je l'ai dit, Condorcet était un économiste statisticien et un philosophe qui fut (avec Voltaire, Montesquieu, Diderot et bien d'autres... etc.) un des grands philosophes du 18^e siècle, le siècle des Lumières, à qui nous devons l'idée même de démocratie moderne, l'idée des droits de la personne et l'idée fondamentale que le genre humain progresse grâce à la raison, la science et l'éducation, trois idées que certains intégrismes remettent en question de nos jours, non sans quelque succès. On doit à Condorcet une histoire de la culture humaniste intitulée une « Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain », écrite en 1793 et en 1794, juste avant sa mort, et qui mérite à être relue et méditée, même aujourd'hui, plus de deux cents ans plus tard.

J'aimerais aussi citer un autre auteur français, plus contemporain, l'économiste Pascal Salin, lequel disait récemment ce qui suit:

« À l'aube du XXI^e siècle, le seul vrai et grand débat est celui qui doit opposer les défenseurs d'une vision

humaniste du libéralisme aux constructivistes de tous partis et de toutes origines intellectuelles. »¹

En ce début du XXI^e siècle, en effet, contre toute prévision, le monde assiste, incrédule, à la montée d'intégrismes réactionnaires à connotation religieuse, lesquels n'ont aucun scrupule à recourir à la force et à la violence pour atteindre leurs fins, et cela, en violation flagrante des règles et lois internationales, sans parler des règles morales les plus élémentaires.

Il y a d'une part, le fondamentalisme islamiste terroriste à la Ben Laden. Pour ce fanatique religieux, tuer fait partie de son jeu. « Oui, dit-il, nous tuons leurs innocents et cela est légal, religieusement et logiquement... (Je présume en fonction du Coran !) ... Il y a deux catégories de terreur, la bonne et la mauvaise. Ce que nous pratiquons est la bonne terreur. »

De nos jours, et cela est presque incroyable, on retrouve le même aveuglement fanatique chez certains leaders politiques et religieux américains. Pour le « born-again » George W. Bush, par exemple, la politique extérieure se résume à identifier les « bons » et les « mauvais », comme dans un mauvais film de cowboys. Selon ses dires, il faut « déchaîner la machine militaire » contre les mauvais, et cela, d'une façon unilatérale et sans référence à aucune loi extérieure, et qu'importe si des dizaines de milliers d'innocents périssent.

Chacun de ces deux groupes de fanatiques prétend que son « Dieu » est plus fort que celui de l'autre et qu'il a obtenu, de surcroît, l'aval de l'au-delà pour dévaster et pour tuer.

Tout cela reflète l'existence d'une grave crise intellectuelle et morale dans le monde, et en particulier aux États-Unis, pays démocratique, mais où la montée des superstitions religieuses s'accompagne d'un déclin notable de la moralité publique. En effet, ce sont les milieux religieux dits « évangélistes » qui sont les plus



fervents supporteurs de guerres meurtrières injustifiées, illégales et immorales.

On le sait tous maintenant, la guerre contre l'Irak s'est faite et continue de se faire sur la foi de mensonges et de duperies. Malgré tout, plusieurs milieux religieux américains continuent de se faire les complices de meurtres et d'assassinats de dizaines de milliers de personnes, très souvent des femmes, des enfants et des vieillards.

Dans un tel contexte d'immoralité politique, il est primordial de rappeler les grands principes de la moralité humaniste qui ont fait la grandeur de la civilisation occidentale. J'en ai fait état dans mon livre « Le Nouvel Empire Américain ». Plus fondamentalement, je crois que dans le vide moral ambiant, les humanistes du monde entier ont une responsabilité et une opportunité de défendre les valeurs humanistes, de les faire connaître et de les placer en contradiction avec l'hypocrisie intéressée de certains milieux politiques et religieux.

Je les ai résumés en dix grandes règles de comportement social que je soumets bien humblement à votre réflexion et à celle de tous ceux que les questions d'éthique et de moralité publique intéressent.

Voici donc les dix règles de vie et de comportement social de l'humanisme rationnel pour un monde plus harmonieux et plus juste.

Les dix commandements de l'humanisme rationnel

1. Proclamer la dignité naturelle et la valeur inhérente de l'être humain en tout lieu et en toute circonstance.
2. Respecter la vie et la propriété d'autrui en tout temps.
3. Faire preuve de tolérance et d'ouverture face aux choix et aux modes de vie des autres.

4. Aider les personnes moins chanceuses dans la vie ou dans le besoin par le partage et par l'assistance mutuelle.
5. N'utiliser ni le mensonge, ni le pouvoir spirituel, ni le pouvoir temporel pour dominer ou exploiter les autres.
6. Recourir à la raison et à la science pour comprendre l'univers et pour résoudre les problèmes de l'existence, en évitant les superstitions qui engourdissent l'esprit et qui empêchent de penser par soi-même.
7. Préserver et améliorer l'environnement naturel de la planète -- le sol, l'eau, l'air et l'espace -- en tant qu'héritage commun de l'humanité.
8. Résoudre les conflits et les désaccords par la coopération et éviter les recours à la violence et à la guerre.
9. Organiser les affaires publiques selon les principes de liberté et de responsabilité individuelles, et selon les règles de la démocratie politique et économique.
10. Développer son intelligence et ses talents par l'éducation et par l'effort, afin d'atteindre l'épanouissement et le bonheur, pour le plus grand bien de l'humanité et des générations futures.

(Tous droits réservés - 2004© Rodrigue Tremblay)

Comme vous le voyez, si de tels principes humanistes étaient appliqués, le monde serait véritablement plus avancé et plus civilisé. Il appartient à chacun d'entre nous qu'il en soit ainsi.

Merci. ▼



Notes	Références
1. Pascal Salin, <i>Libéralisme</i> , éd. Odile Jacob	http://www.LeNouvelEmpireAmericain.com , http://www.TheNewAmericanEmpire.com http://www.AchonBooks.com



Claude Braun

Bien vivre et bien mourir

Je pense rarement à la mort. Je m'en fous un peu. C'est la vie qui m'intéresse. Le problème, c'est que la mort nous rattrape de notre vivant... celle de nos parents, amis, concitoyens, et ... fatalement...

LA NÔTRE. Il y a cent ans, il n'y avait qu'une façon de mourir au Québec... en endurant la souffrance incluant la plus atroce, débiliteuse, prolongée - avec le prêtre catholique pas loin, veillant à ce que ça dure le plus longtemps possible, extrême onction catholique, messe mortuaire catholique, enterrement catholique dans un cimetière catholique.

Aujourd'hui il y a trop de non catholiques au Québec pour que ceci fasse l'affaire. Comme la proportion catholique des Québécois est constamment et rapidement à la baisse, la façon catholique de mourir devient plus que caduque, elle devient vraiment archaïque. Les églises (christianisme, islam, judaïsme, hindouisme, bahaïsme) considèrent la vie humaine comme sacrée et totalement et radicalement intouchable. Toutes ces églises s'opposent donc au suicide assisté ainsi qu'à toute forme d'euthanasie. C'est là que leur influence sur le traitement de la mort a toujours été, et devient maintenant intolérablement, toxique chez nous. On entend parler, même dans les médias québécois pourtant très acoquinés avec l'église chrétienne (*La Presse*, *Le Devoir*, *The Gazette*), de gestes désespérés de personnes ayant effectué un suicide assisté (mais avec très peu d'assistance). Aux émissions plus laïques et humanistes des médias télévisuels (*Ça va être du sport* avec Marie-France Bazzo, *Franco tireurs* avec Benoit Dutrizac) on présente des émissions de réflexion sur la question du suicide assisté.

Et voilà que le Nouveau Parti Démocratique du Canada et le Bloc Québécois pressent le gouvernement Martin pour une législation visant à encadrer le suicide assisté. Le Québec en est là. On a accepté l'avortement, et maintenant on est prêt à accepter un encadrement légal du suicide assisté. Il n'y a rien de révolutionnaire là dedans. La Hollande s'est donné, depuis déjà longtemps, une excellente législation sur la question qui fonctionne très bien. Pas question d'exposer les personnes fragiles à des pressions pour quitter ce monde, mais pas question non plus d'acharnement thérapeutique sur les malades, ni d'emprisonnement sur un lit d'hôpital ou d'hospice de personnes physiquement incapables de se suicider.

Si je deviens malade et incapable de me suicider, serai-je torturé par les médecins ? Serai-je mis en prison dans un lit d'hospice, une intraveineuse permanente au bras, un dérivé urinaire et fécal en bas ? Le comité déontologique de mon hospice sera-t-il composé de personnes dont le représentant moral reconnu d'office est un prêtre tel que c'est le cas actuellement partout au Québec ? J'espère sincèrement que non. La morale n'est rien d'autre que l'art de vivre en société. Ça veut dire que les comportements moraux consistent à favoriser l'épanouissement de l'humanité. J'ai une condition de base pour considérer qu'une personne est moralement estimable: cette personne fait et élève des enfants et/ou cette personne a un vrai emploi socialement valable. Les prêtres ne passent donc pas mon premier critère de base. Je ne dis pas qu'un(e) célibataire vivant de charité et qui ne s'occupe que de lui-même n'est pas estimable, mais de grâce, ce n'est pas le topo d'un être moralement supérieur, d'office. Que ma vie et ma mort puissent être influencées, voire même décidées, par un prêtre nommé d'office me donne donc la chair de poule.

Et quand ce sera bien fini, ce ne sera pas encore fini. Je n'ai pas envie qu'un exécuteur testamentaire me fasse incinérer et mette mes cendres à la poubelle. J'aimerais bien qu'il y ait une fête et j'aimerais bien moi aussi laisser quelque trace dans un bel endroit, dans la pierre - ce qui n'est pas incompatible avec l'incinération. J'aimerais bien que ma conjointe m'ait assez aimé pour venir quelques fois se recueillir près de mon urne au milieu des oiseaux, sous le couvert des grandes branches d'un chêne centenaire. J'aimerais bien en faire autant pour elle. Il existe au moins un cimetière laïque au Québec, à Longueuil pour être précis. Avez-vous fait cette provision dans votre testament ? J'irai probablement là sous forme d'une roche taillée. Je n'ai pas envie de faire graver sur ma pierre funèbre un énoncé censuré par des prêtres.

Et j'ai bien l'intention de léguer, à ma mort, quelque chose à la Fondation pour l'humanisme et la pensée critique (<http://lfhq.org>).

Dehors les comités déontologiques hospitaliers confessionnels ! Vive l'euthanasie miséricordieuse ! Vive le suicide assisté encadré par une législation laïque ! Vive le cimetière laïque ! Vive l'humanisme ! Vive la bonne vie. ▼

.....
L'auteur est professeur titulaire au Centre des Neurosciences Cognitives de l'UQAM.

Mariage des personnes de même sexe

Le MLQ devant la Cour Suprême du Canada

Luc Alarie

Le MLQ est intervenu sur la question du mariage des personnes de même sexe au nom du principe de la séparation de l'Église et de l'État pour faire valoir les points suivants :

1. En matière de liberté religieuse, les ministres du culte n'ont pas à bénéficier d'une protection constitutionnelle additionnelle à celle prévue par l'article 2a) de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne qui accorde à toutes personnes la même liberté de religion ou de conscience.
2. Les personnes qui agissent comme célébrants du mariage doivent être des personnes agissant comme fonctionnaires de l'état civil et doivent donc être laïques puisqu'elles représentent l'État.

La Cour suprême du Canada a donné raison au MLQ en répondant qu'il était inutile de prévoir dans la loi sur le mariage que les ministres du culte ne puissent être contraints de célébrer un mariage contraire à leurs convictions puisque l'article 2a) de la Charte

était suffisant pour garantir la liberté de religion à tous. La Cour suprême ne s'est toutefois pas prononcée sur le statut des célébrants d'autant plus qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale.

Le MLQ devra donc continuer à demander au gouvernement du Québec que les célébrants des mariages soient laïques tout comme les fonctionnaires de l'état civil appelés à dresser les actes de naissance ou de décès. Depuis 1994, les ministres du culte ne sont plus habilités à tenir les registres de naissance et de décès ce qui ne les prive pas de leurs droits de célébrer des cérémonies religieuses à l'occasion des naissances et des décès. La même situation devrait prévaloir pour le mariage : la personne qui célèbre un mariage le fait au nom de l'État et devrait être laïque. Si les conjoints désirent manifester à l'occasion de leur mariage l'expression de leurs croyances religieuses, ils pourront se présenter après ou avant leur mariage devant un ministre du culte afin de procéder à une cérémonie religieuse. ▼

.....
L'auteur est avocat chez « Alarie, Legault, Hénauld. » et conseiller juridique du Mouvement laïque québécois.



Les Sceptiques du Québec

Promouvoir la pensée rationnelle et l'esprit critique.

Parce qu'il est si facile de se tromper.

Venez participer à nos soirées-conférences mensuelles.

Ou abonnez-vous à notre revue sur le scepticisme.

Renseignements sur la prochaine soirée et sur la revue:

Tél.: 514-990-8099

Web: www.sceptiques.qc.ca

Confessionnalité et laïcité dans l'histoire du Québec (Deuxième partie)

Henri Laberge

Le Canada-Est

Après la dure répression du soulèvement patriote et à la suite du Rapport Durham, les deux provinces du Haut-Canada et Bas-Canada furent fusionnées par loi du parlement britannique. Chacune des deux anciennes provinces conservait ses lois, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par la législature du Canada-Uni. Le Canada-Est (correspondant au Bas-Canada) continuait donc d'être régi par la Coutume de Paris, même si elle n'était plus en vigueur en France depuis Napoléon. En 1866, la législature du Canada-Uni en vint à adopter un Code civil du Bas-Canada, composé sur le modèle du Code civil français (Code Napoléon).

C'est sous l'Union que fut mis en place le système scolaire biconfessionnel qui fut le nôtre jusqu'en 1997. À Montréal et à Québec furent créées des commissions scolaires catholiques et protestantes ayant juridiction concurrente sur les mêmes territoires. En province, où le nombre d'adhérents ne justifiait pas le dédoublement des structures sur une base confessionnelle, les commissions scolaires étaient généralement communes. Mais la loi autorisait le groupe confessionnel (catholique ou protestant) minoritaire à se séparer de la commission scolaire commune et à constituer une commission scolaire dissidente. Ce qui a eu l'effet psychologique de faire considérer la commission scolaire commune comme étant de la confession de la majorité et de la justifier de promouvoir cette confession.

Comme dans les pays de tradition catholique, le Québec d'avant l'Union avait commencé à développer une laïcité ayant pour caractéristique de chercher à libérer l'espace public de la présence envahissante de la religion. En Ontario, à la même époque, comme dans les pays anglo-saxons, on a plutôt développé une position de neutralité entre les diverses Églises chrétiennes sans nécessairement remettre en cause la présence de la religion dans la vie civile comme dans la vie politique. Les Églises protestantes non officielles avaient pris l'habitude de se liguer entre elles contre les mo-

nopoles de l'Église anglicane. C'est ce sécularisme anglo-saxon qui prévalut au Canada-Uni. L'Église catholique en profita pour mettre la main sur l'école publique, dans toute la mesure où celle-ci s'adressait aux Canadiens Français, aux Irlandais et aux autres groupes catholiques.

La deuxième moitié de la période de l'Union correspond à une première affluence de communautés religieuses, surtout d'origine française, ayant vocation d'accaparer, au nom de l'Église, les domaines de l'enseignement, des services hospitaliers et des oeuvres de bienfaisance.

C'est durant l'Union aussi que l'on vit renaître, comme héritière du mouvement patriote, une tendance laïcissante et anticléricale au sein de la petite bourgeoisie. L'Institut canadien de Montréal (fondé à une époque où, dans le langage populaire, le mot "canadien" désignait encore ce qui était du Canada-Est) fut un lieu de rencontre pour les tenants de cette orientation. On les appelait "les rouges". Ils préconisaient l'abolition de la dîme, des droits seigneuriaux et du conseil législatif ainsi que la laïcisation de l'école publique. Ils dénonçaient le fanatisme et contestaient le bien-fondé du pouvoir temporel du pape. Ils valorisaient la démocratie, la souveraineté populaire, la liberté de conscience et la libre discussion des idées politiques et religieuses. Ils auraient bientôt maille à partir avec l'évêque Bourget qui les fit excommunier.

Le Québec, province du Canada

Dans les années et les mois qui précédaient immédiatement l'adoption à Londres du British North America Act (BNA Act), les dirigeants des Églises catholiques et protestantes s'employèrent à y faire inscrire une garantie de pérennité des privilèges confessionnels en matière scolaire. D'où l'article 93 qui, tout en conférant aux provinces la compétence exclusive en matière d'enseignement, leur faisait l'obligation de maintenir les droits confessionnels existants au moment de l'entrée de chacune d'elles dans la fédération. La loi

constitutionnelle de 1982, 115 ans plus tard, viendra confirmer la force et la portée de cet article 93 en lui reconnaissant priorité sur la Charte canadienne des droits et libertés (voir art. 29 de ladite Charte). Ce n'est qu'en 1997 que la Constitution canadienne fut modifiée, par accord entre l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement du Canada, pour que l'article 93 de 1867 cesse d'avoir effet au Québec.

Les premières années du régime fédéral coïncident au Québec avec la montée du mouvement ultramontain animé par les évêques Bourget de Montréal et Laflèche de Trois-Rivières. Les ultramontains affirment la suprématie de l'Église sur l'État et la suprématie du pape au sein de l'Église ; ils revendiquent l'éducation comme chasse gardée de l'Église ; ils se regroupent au sein du parti conservateur, mais songent à fonder un parti catholique. Sous leur influence, le ministère de l'instruction publique est aboli en 1875 et remplacé par un Conseil de l'Instruction publique, divisé en deux comités, l'un catholique et l'autre protestant, qui auront pleine autorité pour définir les programmes scolaires des écoles de leur confession respective ainsi que pour approuver les manuels scolaires qui y seront en usage. Le comité catholique est composé, pour moitié, de tous les évêques du Québec et, pour l'autre moitié, de laïcs désignés par le gouvernement en concertation avec les évêques. Le Conseil lui-même ne se réunira pratiquement jamais. Dans les écoles catholiques, l'enseignement catéchistique de la religion fait partie du programme et est, en principe, obligatoire pour tous.

Jusque dans les années 60, le clergé catholique dirige les universités francophones (fondées par une charte pontificale) et les collèges classiques. Les communautés religieuses ont le quasi-monopole des institutions hospitalières et des oeuvres de bienfaisance pour la population francophone. À peu près tous les organismes de la société civile (c, syndicats, associations professionnelles, clubs sociaux, etc.) ont leurs aumôniers attirés et déclarent soutenir la doctrine sociale de l'Église.

Cette période historique dite de « l'Église triomphante » prend fin avec la Révolution tranquille survenue à suite des décès de Pie XII (en 1958) et de Duplessis (1959). En une décennie, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) devient la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ; la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques (CIC) devient la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) ; l'Union catholique des cultivateurs (UCC) devient l'Union des producteurs agricoles

(UPA). Presque toutes nos institutions se déconfessionnalisent et leurs aumôniers se retirent sur la pointe des pieds.

Ce qui résiste le plus longtemps au vent de la déconfessionnalisation, c'est le système d'éducation public. Malgré la refondation, en 1964 du Ministère de l'Éducation, l'emprise de l'Église demeure très forte. Le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE, consultatif auprès du ministre) est flanqué de deux comités confessionnels (catholique et protestant) qui, eux, exercent un pouvoir décisionnel sur l'enseignement religieux en plus de pouvoir se prononcer sur les aspects religieux des autres disciplines scolaires. Les commissions scolaires juridiquement communes en vertu de leur constitution sont regroupées en commissions scolaires pour catholiques et commissions scolaires pour protestants. Les commissions scolaires juridiquement confessionnelles de Montréal et de Québec sont maintenues. Le Comité catholique du CSE accordera le statut d'écoles catholiques à la grande majorité des écoles publiques du Québec.

En matière d'éducation, il aura fallu une deuxième révolution tranquille préparée par les États généraux sur l'Éducation et par le Rapport Proulx et qui supposait la disparition des contraintes imposées par l'article 93 du BNA Act de 1867.

À compter du moment où l'article 93 ne s'appliquait plus au Québec, l'Assemblée nationale a pu déconfessionnaliser les commissions scolaires, supprimer les comités confessionnels du CSE, puis déconfessionnaliser les écoles elles-mêmes. La deuxième révolution tranquille en éducation n'est cependant pas terminée. On a maintenu dans la Loi sur l'instruction publique (laquelle déroge toujours aux deux chartes des droits et libertés) le privilège pour les élèves catholiques et protestants de choisir entre le cours d'éducation morale accessible à tous les élèves et un cours optionnel d'enseignement religieux confessionnel catholique ou protestant. Par ailleurs, les services d'animation pastorale ou religieuse ont été remplacés par un service d'animation spirituelle qui est en principe non confessionnel, mais qui, à cause d'une définition ambiguë, risque de devenir plus au moins un service de soutien interconfessionnel aux élèves en recherche religieuse et qui pourrait tendre à marginaliser les élèves qui n'ont pas de religion et ne cherchent pas à en avoir.

Prochaine étape : obtenir de l'Assemblée nationale qu'elle ne renouvelle pas la clause dérogatoire aux chartes contenue dans la Loi sur l'instruction publique. ▼

Humanisme, religion et sélection naturelle



Daniel Baril

Dans une lettre publiée dans le numéro précédent de Cité laïque, le professeur Jacques Bovet soutenait qu'on ne peut trouver de justification naturelle à l'humanisme dans la théorie de l'évolution parce que la sélection naturelle opère sur les gènes. M. Bovet ajoutait que l'humanisme n'a pas besoin d'une telle justification.

Selon le professeur, les habiletés comportementales et émotives qui supportent l'humanisme ne reposeraient donc pas sur un substrat génétique. Sur quoi, alors ? Non seulement la morale (de même que la religion) peut-elle s'expliquer par la théorie de l'évolution, mais elle pose aux évolutionnistes un défi qu'il leur importe de relever. Le texte qui suit est un extrait d'un volume à paraître l'automne prochain aux éditions VLB et qui porte sur une interprétation évolutionniste de la religion. Il répond à certaines questions que soulève la position de Jacques Bovet.

L'amour du prochain, ou le gène égoïste

[...] Les relations d'entraide, souvent prises en charge par les religions, ont un effet structurant sur la société. Selon le contexte, l'attitude coopérative prend différents noms : collaboration, empathie, altruisme, aide, générosité, solidarité. Dans le christianisme, ceci est appelé « amour du prochain ». Dans les philosophies séculières, on parlera d'humanisme. C'est la règle d'or de l'appartenance à un groupe.

Les comportements altruistes ont longtemps posé un problème aux évolutionnistes parce que, en apparence, l'altruisme va à l'encontre des lois de la sélection naturelle. Pour être retenu par la sélection, un trait doit apporter un avantage à l'individu qui le possède, c'est-à-dire qu'il doit lui conférer une meilleure adaptation à son milieu, ce qui se traduira notamment par de meilleures chances de survie. Ce potentiel amélioré lui permettra de laisser des descendants, eux aussi mieux adaptés qui, à leur tour, légueront le même trait à leurs propres descendants. Étant mieux adaptés, ces individus seront plus nombreux à survivre.

Mais l'altruisme est un geste coûteux ou risqué pour celui qui le pose et qui bénéficie à quelqu'un d'autre. Il semble donc inadapté. Théoriquement, les individus purement égoïstes auraient dû prendre le dessus sur les altruistes au cours de l'évolution jusqu'à les faire disparaître.

Pourtant, nous accomplissons quotidiennement des gestes altruistes : faire un don à une œuvre de charité, laisser passer quelqu'un devant nous dans une file d'attente, donner du sang, céder son siège, etc. L'altruisme est même observable chez tous les animaux sociaux : les chauves-souris vampires femelles qui partagent leur butin, l'abeille qui meurt en piquant un prédateur pour sauver la colonie, les baleines qui aident des baleineaux blessés à remonter à la surface pour respirer, etc.

Le biologiste William Hamilton a résolu le paradoxe dans les années 60 en formulant la théorie de la sélection par la parenté (ou de parentèle). À partir d'un modèle mathématique simple, Hamilton a montré que la base génétique d'un comportement altruiste peut se transmettre dans la mesure où le coût du geste est inférieur, pour celui qui le pose, au bénéfice qu'en tire

le destinataire, le tout étant conditionné par leur degré d'apparentement génétique. Selon la théorie, la propension à éprouver de l'empathie (l'émotion qui entraîne le comportement altruiste) devrait diminuer avec l'éloignement génétique.

Entre les parents et leur enfant, le degré de proximité génétique est de 50 %, chacun des deux parents ayant fourni 50 % des gènes de l'enfant. Entre les enfants des deux mêmes parents, la proximité génétique est également de 50 %, alors qu'elle est de 25 % entre les grands-parents et les petits-enfants et de 12,5 % entre cousins.

Pour un parent, partager ses biens, ses richesses, sa nourriture avec son enfant est moins coûteux que l'avantage qu'en tire l'enfant qui risquerait la mort sans les soins parentaux. Nous éprouvons plus de compassion pour nos enfants, pour nos frères, nos sœurs, nos parents et nos voisins que pour des étrangers. Une phrase célèbre de Jean-Marie Le Pen illustre à merveille cette attitude: « J'aime mieux mes filles que mes nièces; j'aime mieux mes nièces que les filles du voisin; j'aime mieux les filles du voisin que celles d'un étranger ». Ceci correspond également à ce qui est observé chez les autres primates : lorsqu'elle se nourrit, une mère macaque tolère mieux la présence de ses enfants, même adultes, que la présence de ses nièces ou d'étrangers.

Pour comprendre la théorie de la sélection de la parentèle, il faut se placer « du point de vue » du gène. Un profil génétique prédisposant à l'altruisme envers son propre enfant ou envers son frère favorise la pérennité d'une part importante du patrimoine génétique de l'individu altruiste. Le frère, en tant que collatéral, équivaut à un descendant indirect. Du point de vue du gène, l'altruisme est donc un égoïsme camouflé, d'où le titre du célèbre ouvrage de Richard Dawkins, *Le gène égoïste*.

C'est aussi la sélection de la parentèle qui peut expliquer les gestes totalement altruistes des insectes sociaux. Conséquence de leur mode de reproduction particulier, les fourmis d'une même colonie partagent 75 % de gènes en commun avec la reine, ce qui expli-

que l'existence d'individus stériles totalement altruistes comme les ouvrières et les soldats, entièrement voués à la sauvegarde du groupe.

Bien sûr, nous demeurons toujours libres d'agir ou de ne pas agir de façon altruiste et la mécanique génétique à la base de ce comportement n'enlève aucune valeur humaniste au geste. Le plaisir ou la satisfaction morale découlant de l'aide apportée à quelqu'un est bien réel; c'est d'ailleurs le moyen retenu par la sélection naturelle pour nous inciter à agir de la sorte.

Nous ne sommes évidemment pas altruistes uniquement envers nos apparentés génétiques. Le primate humain considère comme ses apparentés tous ceux qu'il inscrit dans la catégorie essentialiste « parenté », « famille » ou « clan » et non seulement les individus familiers de son enfance; un cousin par alliance peut faire partie de la famille au même titre qu'un frère biologique; l'enfant adopté est considéré par ses parents adoptifs comme leur propre enfant et suscite chez eux les mêmes sentiments que s'il était de leur sang. La catégorie « parenté » constitue en fait le marqueur nous indiquant vers qui diriger notre altruisme. [...]

La règle d'or du christianisme, c'est-à-dire le « grand commandement de la charité » qui ordonne d'« aimer son prochain comme soi-même », est une merveilleuse illustration de l'altruisme de parentèle étendu à l'ensemble de l'humanité. En faisant de « l'amour fraternel » un « amour universel », la religion ne fait qu'étendre à une échelle plus large un comportement inné destiné à favoriser notre survie et celle de nos descendants.

Un tel amour universel devient par contre totalement inadaptatif lorsque la religion commande, comme le fait le christianisme, « d'aimer ses ennemis et de prier pour ceux qui nous persécutent ». Aucun groupe n'aurait évidemment survécu s'il avait appliqué une telle stratégie à large échelle : ne pas se défendre contre ses attaquants signifie la disparition du groupe. Si l'altruisme avait systématiquement conduit à une telle attitude, il se serait avéré une stratégie perdante.

L'altruisme réciproque, ou le plaisir du don

Plusieurs comportements altruistes, notamment ceux dirigés vers des non-apparentés ou des étrangers, relèvent de ce qu'on appelle, en sociobiologie, l'altruisme réciproque. L'expression désigne un geste altruiste qui porte le destinataire à agir de la même façon envers son « bienfaiteur », la réciprocité pouvant être immédiate ou différée dans le temps. Le mécanisme de réciprocité est ce qui nous fait nous sentir spontanément redevables à l'endroit de quelqu'un qui nous donne quelque chose ou qui nous aide.

L'altruisme réciproque est au cœur de tous les échanges sociaux de coopération et d'entraide. Cette forme d'altruisme est en fait la traduction en lois biologiques de la théorie sur le don et le contre-don élaborée par le sociologue Marcel Mauss à propos des « faits sociaux totaux » comme les fêtes de potlatch des anciennes tribus de la côte ouest de l'Amérique du Nord et des échanges de colliers kula en Polynésie. Elle prend aussi parfois la forme de simples règles de civilité; si j'ouvre la porte à quelqu'un et que tous agissent de cette façon, un jour je bénéficierai de ce geste à mon tour.

C'est le même processus à l'œuvre chez l'oiseau qui lance un cri d'alerte face à un prédateur plutôt que de déguerpir en silence; son cri risque d'attirer l'attention du prédateur sur lui, mais si tous ont ce réflexe, tous en profitent. L'épouillage chez les singes est un autre exemple; souvent initié par un subalterne à l'endroit d'un dominant, ce service lui assurera en retour la protection du dominant.

Cette forme d'altruisme a, elle aussi, posé des problèmes aux évolutionnistes parce qu'on ne peut l'expliquer par les règles de la sélection par la parenté. Dans les années 70, le biologiste Richard Trivers a montré que l'altruisme réciproque répondait à sa propre dynamique évolutive. En utilisant l'exemple du dilemme du prisonnier - un jeu qui reproduit des situations où les joueurs doivent choisir entre des comportements altruistes ou égoïstes - Trivers a démontré que les joueurs qui adoptent des comportements coopératifs font plus de gains que ceux qui choisissent l'option totalement égoïste.

Si nous imaginons une population initiale dans laquelle se trouvent des personnes prédisposées à la coopération et d'autres qui ne le sont pas, les altruistes

finiraient par supplanter les égoïstes parce qu'ils auraient un avantage - la coopération - que les égoïstes n'auraient pas. L'entraide apparaît donc comme une stratégie gagnante au sein d'une espèce socialement dépendante comme l'espèce humaine et c'est pourquoi elle a pu être retenue par la sélection naturelle. Pour nos lointains ancêtres hominidés, la survie n'était possible que par la coopération qui permet les battues, la chasse au gros gibier, le partage du travail, l'alimentation des enfants et la protection du camp. C'est probablement pour ces avantages adaptatifs liés à la vie en groupe que cette habileté a été sélectionnée.

Pour Trivers, l'ensemble des émotions régissant les règles de la morale sociale, soit l'empathie, l'amitié, la loyauté, la confiance, l'antipathie, l'agression, la culpabilité, l'hypocrisie sont autant de moyens servant à réguler le mécanisme de l'altruisme réciproque. Des travaux plus récents lui ont donné raison en introduisant dans son modèle le principe de la punition des tricheurs. Les tricheurs sont ici les non-coopérants qui profitent de l'altruisme des autres; ils représentent le prototype de tout comportement social fautif dans la vie réelle. Les simulations mathématiques montrent que l'ajout de cet élément rend possible la sélection de comportements coopératifs au sein de groupes de plusieurs centaines d'individus qui ne sont qu'occasionnellement, voire jamais, en situation de réciprocité.

Toutes les sociétés et toutes les religions punissent les contrevenants et valorisent l'honnêteté et la générosité. Les tricheries les plus graves comme le vol, l'adultère ou le meurtre seront passibles de punitions sévères, allant jusqu'à la peine de mort, alors qu'un simple mensonge pourra ternir à jamais une réputation ou valoir l'opprobre social à son auteur. Le rôle de ce facteur à haute teneur culturelle dans l'évolution modélisée de l'altruisme réciproque fait de cette forme de coopération un excellent exemple de coévolution gènes-culture.

L'un des moteurs neurologiques de l'altruisme réciproque a récemment été identifié et réside dans le plaisir du don. Lorsque l'on reçoit une récompense, notre cerveau sécrète de la dopamine - un neurotransmetteur responsable de nos sensations de plaisir - notamment dans une partie du système limbique appelée striatum (situé juste au-dessus de la colonne vertébrale). Les récepteurs de dopamine du striatum ont des ramifications jusque dans le cortex orbito-frontal



(situé au-dessus des yeux) qui intervient dans le contrôle de nos comportements et dans la maîtrise de nos impulsions. Ces deux centres cérébraux font partie de ce que les neuropsychologues appellent le circuit de la récompense.

L'imagerie cérébrale a révélé que le striatum et le cortex orbito-frontal s'activent chez les sujets en train de jouer au dilemme du prisonnier lorsqu'ils choisissent la collaboration, ce qui n'est pas le cas lorsque les joueurs choisissent la stratégie individualiste. Cette expérience a en fait montré ce que tout le monde sait et que nous avons tous déjà ressenti : donner fait plaisir. Mais c'est maintenant démontré physiologiquement. Le circuit du plaisir fait partie de la mécanique neurologique de l'altruisme, mécanique retenue par la sélection naturelle pour son importance déterminante dans les relations sociales complexes propres à l'espèce humaine. [...]

Pour en finir avec le créationnisme culturel

On pourrait procéder de la sorte avec toutes les composantes fondamentales et universelles de la morale et de la religion, notamment dans leurs fonctions comme le pardon, la punition, les tabous sexuels, la croyance au surnaturel et le comportement rituel. Le défaut de faire reposer ces éléments sur une base biologique et le refus de leur chercher une explication évolutionniste conduisent au créationnisme culturel de la tabula rasa. L'être humain n'est pas un être dépourvu, qui aurait un beau jour découvert la culture. Comme les autres mammifères, il vient au monde équipé pour fonctionner dans le créneau qui est le sien et la culture qu'il produit est l'expression de sa nature.

Cette culture, même dans ses composantes aussi « nobles » que la morale et la religion, repose sur des bases biologiques qu'il importe d'identifier. ▼



Références

Boyd, Robert et Peter J. Richerson, 1992, Punishment Allows the Evolution of Cooperation (or Anything Else) in Sizable Groups, *Ethology and Sociobiology*, vol. 13, 171-195.
 Hamilton, Willians D., 1964, The Genetical Evolution of Social Behaviour, *Journal of Theoretical Biology*, no 7, 1-52.
 Mauss, Marcel, 1973 [1950], *Sociologie et anthropologie*, PUF.

Rilling, James K., David A. Gutman, Thorsen R. Zeh, Giuseppe Pagnoni, Gregory S. Berns et Clinton D. Kilts, 2002, A Neural Basis for Social Cooperation, *Neuron*, vol. 35, 395-405.
 Trivers, Richard, 1971, The Evolution of Reciprocal Altruism, *The Quarterly Review of Biology*, no 46, 35-57.

L'auteur est anthropologue, journaliste à l'hebdomadaire Forum de l'Université de Montréal et président du Mouvement laïque québécois.

FHQ

Le 16 décembre 2004 fut créée la **Fondation humaniste du Québec**.

Objectif : recueillir dons et legs pour appuyer financièrement certains organismes dont les opérations sont susceptibles de promouvoir le développement de la pensée critique et de diffuser les valeurs humanistes et laïques au Québec.

Consultez le site Internet de la fondation où vous pourrez nous transmettre vos commentaires, vos suggestions et votre appui.

<http://lfhq.org>

Qui fut le plus grand humaniste du Québec ?

Claude M.J. Braun

Dans ce troisième numéro de Cité Laïque: Revue Humaniste du Mouvement Laïque Québécois, nous proposons une prise de conscience de ce que pourrait signifier l'humanisme au Québec d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Qui fut le plus grand humaniste du Québec ? Quel serait ce personnage qui aurait combiné un amour indéfectible de tous les humains - dépourvu de la moindre bigoterie, de la moindre exclusion, de la moindre condescendance, une dévotion intarissable envers son prochain -, une mentalité scientifique à la plus fine pointe de l'élite intellectuelle mondiale, citoyen exemplaire, collègue respecté, père affectueux, époux dévoué ? En cette nation dont l'histoire est marquée par la défaite, fatiguée du grand champ à défricher, à genoux dans l'eau bénite, gueulant de son radeau de sauvetage en cette langue laissée à la dérive, grelottant contre le froid, tenaillée par la faim, aplatie par l'ignorance, est-ce possible qu'ait vécu un tel héros ? Les lecteurs de Cité Laïque sont invités à témoigner des grands humanistes québécois dont ils ont connaissance.

William Osler (1849-1919)

Cet enfant de l'Ontario fit ses études de médecine à McGill et a longtemps enseigné à cette même université. Il a aussi étudié dans divers pays auprès des plus grands médecins de son temps, dont Virchow, et fut professeur dans d'illustres universités dont John's Hopkins et finalement, Oxford vers la fin de sa vie. De nombreux commentateurs disent de lui qu'il fut le fondateur de la médecine moderne, le père de l'humanisme en médecine, le médecin le plus influent de son époque et le plus adulé de tous les temps. D'innombrables sites Web lui sont amoureusement dédiés. Son précis, *The Principles and Practice of Medicine*, publié pour la première fois en 1892, a été la principale référence pour deux générations de médecins à l'échelle planétaire. On lui crédite plus de 1500 publications et de nombreuses découvertes scientifiques dont la plus célèbre est celle des plaquettes sanguines. Mais la raison du culte qu'on lui voue aujourd'hui partout au monde est sans doute l'extrême profondeur de son humanisme. Car Osler était effectivement un grand sage. Son mot fétiche était « l'équanimité », signifiant sérénité constante. Le mot humanisme, dans le sens fort, signifie doctrine plaçant comme plus haute valeur l'humain. Est-il besoin de dire que Osler était athée ? Rien ne primait, pour lui, sur l'humain.

On peut se demander si plus de réconfort ou plus de mélancolie fut donnée à l'humanité depuis que l'homme a peuplé le monde invisible d'esprits pour le bénir et de démons pour le damner (Osler).

Ses étudiants et patients le vénéraient, lui qui resta toujours modeste et respectueux. Il était d'une su-

prême intelligence et lisait avec délectation évidente les plus grands ouvrages de l'antiquité aux contemporains, dans tous les domaines de la pensée. C'est d'ailleurs sa bibliophilie qui l'a poussé à léguer aux Montréalais une des plus belles bibliothèques d'histoire de la médecine du monde, la bibliothèque Osler de l'Université McGill. Il croyait fermement que la plus noble des missions ne pouvait consister en autre chose que de soulager la souffrance de ses congénères et de les éduquer, et il y dévoua toutes ses énergies, sans calcul et sans gain personnel, jusqu'à son dernier jour.

Osler a amené les élèves au chevet des malades. C'est là qu'ils apprirent à devenir des « soignants » en examinant, en touchant et en écoutant les malades. Son expertise dans divers domaines scientifiques comme la bactériologie et la physiologie lui a permis de mieux comprendre le fonctionnement interne de l'organisme. Il était considéré comme le meilleur diagnosticien de son temps. Osler a joint à son savoir l'art de guérir et de traiter les gens avec compassion. Il a inspiré confiance à tous ses malades et les a réconfortés. Lorsque ses collègues et ses élèves tombaient malades, c'est Osler qu'ils voulaient avoir pour médecin. Il était le médecin des médecins. On lui crédite d'avoir été le principal artisan de la médecine scientifique et de la codification de la compassion en médecine. Il fut aussi sympathisant, bien avant l'heure, de la montée des femmes en médecine. Pour saisir l'importance de la contribution d'Osler, il faut comprendre qu'avant lui, la médecine était grinçante et lugubre et offrait refuge à d'innombrables et sinistres charlatans. Guerrier des tranchées le jour, Osler se retirait le soir, après une longue

journée de sacrifices bienveillants, dans la joie de sa vie familiale et de ses lectures dont il ramenait les bijoux dans son enseignement.

Il y a une forme de rire qui jaillit du cœur, qu'on entend dans les tintements joyeux des enfants, un esprit d'amour défiant l'analyse philosophique, sans rigidité ni mécanisme, sans signification sociale, bouillonnement spontané... Sans égoïsme et empli de sentiment, le rire est la musique de la vie (Osler).

On dit de Osler qu'il avait le génie du bonheur, qu'il n'a jamais connu une mauvaise journée, qu'il n'a jamais dilapidé une seule minute de son temps.

Ne vivez ni dans le passé ni dans le futur, mais laissez chaque journée de travail absorber toutes vos énergies et satisfaire vos plus grandes ambitions (conseil aux étudiants par Osler).

Nous sommes ici pour ajouter ce que nous pouvons à la vie, pas pour en retirer ce qui peut en être retiré (Osler).

Osler avait une bonhomie et un humour « païens ». Adolescent, il s'est fait expulser de la Dundas Grammar School pour mauvais coups blagueurs. Adulte, lors de conférences dans les plus prestigieux amphithéâtres des institutions de haut savoir à travers le monde, il citait avec poésie jouissive, et remarquable aisance, la mythologie grecque pour justifier son curieux mélange de génie scientifique et de bienveillance extrême. Il est ironique que cet enfant cancre ait épousé corps et âme la cause, la vocation, la mission touchée de grâce... de l'éducation... en plus de la médecine et de la recherche scientifique.

Qu'est-ce, après tout, que l'éducation qu'un changement subtil et lent, dû à l'influence des autres, de l'histoire écrite des grands esprits de tous les temps, de la beauté et l'harmonie de la nature, des arts, et des vies, bonnes ou mauvaises, de nos pareils. Ce sont eux seuls qui nous éduquent, eux seuls qui moulent les esprits naissants. Ce campus mènera les générations successives de jeunes à l'Art, à la Science et à la Charité. L'Art qui vient de l'amour des idéaux, du feu qui nous consume tous. La Science, cette logique froide qui garde notre esprit indépendant et libre des tourments de l'auto déception et demi-vérités. La Charité, dans laquelle nous, de la profession médicale, devons marcher dignes d'elle (Osler, Aequanimitas, p. 95).

À 55 ans, alors que ses obligations cliniques atteignent des sommets dangereux pour sa santé, il accepte un poste prestigieux à Oxford -question de survie personnelle. Mais il se repose à peine, et les 15 dernières années de sa vie restent toutes aussi productives et heureuses. La couronne britannique le nomme d'ailleurs baronnet en 1911, et c'est alors qu'il se fait graver ses armoiries sur lesquelles figurent un castor et un fleurdelisé, son mantra, le mot « Æquanimitas », des sardines de Cornouaille -ses ancêtres étant des marins de Falmouth, et la main rouge d'Ulster en signe du baronnet. On notera qu'Osler s'est souvenu de son passage dans la francophonie mondiale et québécoise et lui attacha une grande valeur. Le fleurdelisé témoigne de l'attachement d'Osler à la francophonie en général et le Québec en particulier... C'est tout à notre honneur. ▼

Eugène Mouvet 1933 - 2004

Notre camarade Eugène s'est éteint le 17 décembre après une longue lutte contre le cancer. Jusqu'à la fin, il est demeuré courageux et lucide. Les membres du conseil national du MLQ se souviendront toujours de sa remarquable générosité, de son courage, ainsi que de son indéfectible engagement pour la laïcité.

Eugène a milité jusqu'à la fin alors qu'il posait sa candidature pour un nouveau mandat une semaine avant son décès. C'est un privilège que de l'avoir

côtoyé et d'avoir été l'objet de son amitié et de son dévouement.

Le Mouvement laïque québécois perd un de ses plus valeureux soldats. Aussi, nous partageons notre douleur avec son épouse, Cécile, ainsi qu'avec ses enfants et petits-enfants. Puisse son passage parmi nous demeurer gravé dans nos mémoires et servir d'inspiration pour les luttes à venir.

Le Conseil national du MLQ

Condorcet texto

Joseph Aussedat, rédacteur en chef

J'aimerais partager avec les lecteurs de Cité Laïque un extrait des écrits de Condorcet concernant l'instruction publique, dont ils pourront apprécier l'actualité du propos.

LA SOCIÉTÉ DOIT AU PEUPLE UNE INSTRUCTION PUBLIQUE :

1. *Comme moyen de rendre réelle l'égalité des droits.*

L'instruction publique est un devoir de la société à l'égard des citoyens.

Vainement aurait-on déclaré que les hommes ont tous les mêmes droits ; vainement les lois auraient-elles respecté ce premier principe de l'éternelle justice, si l'inégalité dans les facultés morales empêchait le plus grand nombre de jouir de ces droits dans toute leur étendue.

L'état social diminue nécessairement l'inégalité naturelle, en faisant concourir les forces communes au bien-être des individus. Mais ce bien-être devient en même temps plus dépendant des rapports de chaque homme avec ses semblables, et les effets de l'inégalité s'accroîtraient à proportion, si l'on ne rendait plus faible et presque nulle, relativement au bonheur et à l'exercice des droits communs, celle qui naît de la différence des esprits.

2. *Cette obligation consiste à ne laisser subsister aucune inégalité qui entraîne de dépendance.*

Il est impossible qu'une instruction même égale n'augmente pas la supériorité de ceux que la nature a favorisés d'une organisation plus heureuse. Mais il suffit au maintien de l'égalité des droits que cette supériorité n'entraîne pas de dépendance réelle, et que chacun soit assez instruit pour exercer par lui-même ; et sans se soumettre aveuglément à la raison d'autrui, ceux dont la loi lui a garanti la jouissance. Alors, bien loin que la supériorité de quelques hommes soit un mal pour ceux qui n'ont pas reçu les mêmes avantages, elle contribuera au bien de tous, et les talents comme les lumières deviendront le patrimoine commun de la société.

Ainsi, par exemple, celui qui ne sait pas écrire, et qui ignore l'arithmétique, dépend réellement de l'homme

plus instruit, auquel il est sans cesse obligé de recourir. Il n'est pas l'égal de ceux à qui l'éducation a donné ces connaissances ; il ne peut exercer les mêmes droits avec la même étendue et la même indépendance. Celui qui n'est pas instruit des premières lois qui règlent le droit de propriété ne jouit pas de ce droit de la même manière que celui qui les connaît ; dans les discussions qui s'élèvent entre eux, ils ne combattent point à armes égales.

Mais l'homme qui sait les règles de l'arithmétique nécessaires dans l'usage de la vie, n'est pas dans la dépendance du savant qui possède au plus haut degré le génie des sciences mathématiques, et dont le talent lui sera d'une utilité très réelle, sans jamais pouvoir le gêner dans la jouissance de ses droits. L'homme qui a été instruit des éléments de la loi civile n'est pas dans la dépendance du jurisconsulte le plus éclairé, dont les connaissances ne peuvent que l'aider et non l'asservir.

3. *L'inégalité d'instruction est une des principales sources de tyrannie.*

Dans les siècles d'ignorance, à la tyrannie de la force se joignait celle des lumières faibles et incertaines, mais concentrées exclusivement dans quelques classes peu nombreuses. Les prêtres, les jurisconsultes, les hommes qui avaient le secret des opérations de commerce, les médecins mêmes formés dans un petit nombre d'écoles, n'étaient pas moins les maîtres du monde que les guerriers armés de toutes pièces ; et le despotisme héréditaire de ces guerriers était lui-même fondé sur la supériorité que leur donnait, avant l'invention de la poudre, leur apprentissage exclusif dans l'art de manier les armes.

C'est ainsi que, chez les Égyptiens et chez les Indiens, des castes qui s'étaient réservé la connaissance des mystères de la religion et des secrets de la nature étaient parvenues à exercer sur ces malheureux peuples le despotisme le plus absolu dont l'imagination humaine puisse concevoir l'idée. C'est ainsi qu'à

Constantinople même le despotisme militaire des sultans a été forcé de plier devant le crédit des interprètes privilégiés des lois de l'alcoran. Sans doute on n'a point à craindre aujourd'hui les mêmes dangers dans le reste de l'Europe ; les lumières ne peuvent y être concentrées ni dans une caste héréditaire, ni dans une corporation exclusive. Il ne peut plus y avoir de ces doctrines occultes ou sacrées qui mettent un intervalle immense entre deux portions d'un même peuple. Mais

ce degré d'ignorance où l'homme, jouet du charlatan qui voudra le séduire, et ne pouvant défendre lui-même ses intérêts, est obligé de se livrer en aveugle, à des guides qu'il ne peut ni juger ni choisir ; cet état d'une dépendance servile, qui en est la suite, subsiste chez presque tous les peuples à l'égard du plus grand nombre, pour qui dès lors la liberté et l'égalité ne peuvent être que des mots qu'ils entendent lire dans leurs codes, et non des droits dont ils sachent jouir. ▼

Notes

Cet extrait du mémoire Nature et objet de l'instruction publique, la suite et quatre autres mémoires sont téléchargeables gratuitement du site suivant : www.numilog.fr et rechercher l'auteur Condorcet et le livre Cinq mémoires sur l'instruction publique.

Nos lecteurs peuvent aussi trouver un rapport sur le même sujet par Condorcet sur le site suivant : <http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-87996> .



Auteurs à vos plumes...

La lecture de la revue *Cité Laïque* suscite en vous des commentaires ou des critiques ? Vous avez une opinion sur les sujets abordés, une réflexion philosophique ou un compte rendu d'un livre ?

Écrivez-nous !

La laïcité de l'école

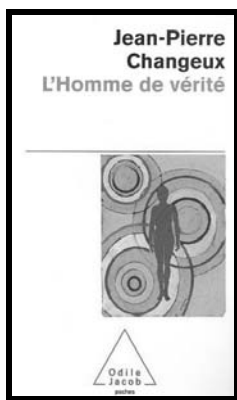
**C'EST LA VOIE VERS L'ÉGALITÉ
DANS L'ÉCOLE**



**Alliance des professeurs
et professeurs de Montréal (CSQ)**

La production de vérités, une fonction physiologique

Gérald Blanchard



Nous assistons probablement à une autre révolution copernicienne, nous suggère Jean-Pierre Changeux dans *L'homme de vérité*¹, en parlant des progrès réalisés et à venir dans les neurosciences fondées sur une approche biologico-moléculaire qui s'articule dans une perspective évolutionniste. Les postu-

lats de base ? D'abord, comme en toute démarche scientifique, qu'il existe bel et bien une réalité qui est indépendante de l'observateur. Ensuite, que la conscience de soi, l'expérience subjective de l'autre, la pensée raisonnante, et autres phénomènes identifiés depuis la nuit des temps comme étant des produits de l'esprit, ne sont en réalité que des manifestations de l'activité du cerveau avec ses centaines de milliards de neurones et ses milliers de milliards de synapses. Que les neurones sont des cellules composées de molécules qui sont soumises aux lois des sciences physiques.

Le rôle du neuroscientifique est d'observer des comportements et des événements pour ensuite déchiffrer les activités neuronales qui y sont associées et tenter d'établir des relations avec leurs substrats génétiques et moléculaires. Ainsi, ayant formulé des hypothèses vérifiables, il s'agira de les mettre à l'épreuve afin d'établir des corrélats avec les phénomènes observés. Voilà comment le chercheur établit des degrés de concordance avec la réalité. Aussi, il rend compte de cette entreprise en formulant des propositions qui ont la propriété d'être plus ou

moins vraie. L'auteur souligne aussi que parfois le chercheur doit déployer beaucoup d'ingéniosité pour forcer la réalité à dévoiler des aspects qui ne se laissent pas observer directement même avec l'aide d'une technologie à la fine pointe. C'est le cas de dire que la science, en général, est contre intuitive. Ce n'est que récemment que les hommes ont accepté que la terre soit ronde et qu'elle tourne autour du soleil. Imaginez le défi du neuroscientifique qui veut démontrer que le « moi » qui représente mon identité n'est autre chose qu'une manifestation particulière d'un agencement de molécules. Une illusion tout au plus.

Dans cet essai magistral, Jean-Pierre Changeux nous propose la thèse selon laquelle l'homme, comme tout autre organisme, réussit à convertir certaines formes d'énergie de son environnement pour en tirer de l'information ou des connaissances. Cela lui permet, entre autres, de se nourrir, de se mettre à l'abri, de se procréer. Mais, en plus, dans le cas de l'homme, de produire des représentations multiples et variées de son environnement. Cette capacité lui permet d'imposer un ordre à un monde qui, d'emblée, se présente sous des aspects chaotiques. Changeux cite ici des archéologues et des préhistoriens pour évoquer le rôle des mythes, des symboles et des rituels dans les sociétés primitives qui s'évertuaient à donner un sens à ce qu'ils ne comprenaient pas. De ces activités sont nés autant de narratifs des origines du monde qu'il y avait de sociétés distinctes.

Un corollaire de cette thèse est que l'homme est doté d'un cerveau capable d'affiner ses représentations du monde en vérifiant leur adéquation avec la réalité. Cette prédisposition serait un produit de l'évolution sélective agissant sur une échelle de plusieurs millions d'années. Néanmoins, et ceci est paradoxal, il semble que l'homme demeure toujours et d'emblée prédisposé à s'égarer dans la multitude des représentations plus ou moins fidèles à la réalité que lui propose son cerveau fertile. Dans cette optique, nous pouvons comprendre l'importance du rôle des institutions de formation pour initier les jeunes à la méthode scientifique et à la pensée critique.

S'il ne s'agissait que de démonstrations visant à nous convaincre de cette thèse, l'essai de Jean-Pierre Changeux n'en serait qu'un autre parmi des dizaines qui se publient à chaque année. Ceux-ci ont pour but de vulgariser des connaissances qui nous aident à comprendre la nature des comportements spécifiquement humains et nous permettent d'accepter que nous, les humains, sommes des produits de la nature. Changeux, pour sa part, nous invite à un parcours beaucoup plus aventureux où, par ricochet, il remet en question certaines idées bien ancrées dans notre culture et qui sont pour ainsi dire des vaches sacrées. J'ai nommé la psychanalyse et autres approches psychothérapeutiques de tout genre. En fait, il remet en question toute affirmation qui, en principe, ne serait pas vérifiable. Il s'oppose ainsi à ceux qui veulent à tout prix sauvegarder la philosophie de la liberté en postulant, comme Luc Ferry² l'existence d'une essence immatérielle pour distinguer l'homme de la bête.

Mais, avec Changeux, il ne s'agit pas de rhétorique,

mais bien de démonstrations rigoureuses reposant sur une érudition époustouflante qui lui permet de traiter de chaque question en la situant dans un contexte à la fois historique et philosophique. Cependant, il s'agit bien d'un essai sur les réalisations des neurosciences où figurent de nombreuses descriptions détaillées de l'anatomie et de la physiologie du cerveau ainsi que de nombreuses théories en émergence. De quoi décourager un non-initié. Toutefois, les nombreux auteurs cités y contribuant, le lecteur sort de cette aventure impressionné par les visions proposées et émerveillé par la complexité du cerveau humain. Enfin, Changeux réussit à partager avec le lecteur la passion qu'il ressent devant le défi de découvrir des explications naturelles de notre expérience du monde intérieur autant qu'extérieur. Il s'inscrit ainsi humblement dans la foulée des humanistes matérialistes qui l'ont précédé en s'efforçant de faire avancer les seules connaissances valables, celles produites par des hommes et des femmes agissant collectivement dans la transparence et n'ayant recours qu'à leur raison et à leur expérience structurée de la réalité.

Ce que nous dépeint Jean-Pierre Changeux nous situe sur une nouvelle ligne de division entre l'avant et l'après des neurosciences : l'avant, où l'être humain se distinguait des autres animaux par son âme immatérielle et l'après, où, désormais, la vie n'est qu'une question de matière en divers états d'organisation. Pour plusieurs, incluant certains philosophes issus des lumières, apôtres de la liberté et même athées ou agnostiques par ailleurs, c'est un pas qu'ils refuseront de franchir. Rappelons-nous le sort qu'on a réservé à Galilée et à Darwin. Il faut s'attendre à une résistance farouche qui pourra durer plusieurs décennies sinon plusieurs siècles. ▼

.....

Références

1. *L'homme de vérité*, Jean-Pierre Changeux, Odile Jacob, 2004
2. *Qu'est-ce que l'homme ?* Luc Ferry et Jean-Didier Vincent, Odile Jacob, 2001

L'auteur a été à tour de rôle enseignant, administrateur scolaire, directeur du développement pour la Fédération canadienne des enseignants, homme d'affaires, concepteur de logiciels et conseiller en gestion. Il est présentement à la semi-retraite.

Résultats du voxpop de Cité Laïque

Les « sans-dieux »

Nous avons reçu plusieurs textes fort intéressants, dont quelques-uns assez longs... trop longs pour nous permettre de les publier intégralement dans notre revue. Nous nous sommes permis d'abrégé certains d'entre eux en essayant d'en respecter l'intention. Nous ne donnons les noms d'auteurs que de ceux qui ont signé leurs textes, et respectons l'anonymat des autres. Nous avons publié intégralement les témoignages des auteurs ci-dessous sur le site Web du MLQ. Allez les lire. Vous y trouverez de bien beaux « coming out ».

Le comité de rédaction de Cité laïque

L'étiquette « sans-dieux » du voxpop convient bien à ma démarche d'exploration du réel. D'autres étiquettes conviendraient sans doute tout autant, telles qu'athée, agnostique, ou sceptique. J'ai une vision « naturaliste » du monde : je n'ai pas recours au surnaturel dans ma démarche de compréhension de l'univers. D'ailleurs, les explications surnaturelles n'expliquent rien du tout. Elles postulent des causes abstraites ou « révélées » qu'on ne peut examiner et qui sont sans répercussions physiques. Mais elles peuvent avoir des implications psychologiques importantes. Car nous réagissons à notre interprétation de la réalité. Si cette interprétation n'est pas correcte, nos réactions pourraient avoir des conséquences malheureuses non souhaitées. Il me semble avoir toujours vécu ainsi. Pourtant, ce n'est pas le cas. J'ai été éduqué dans la religion catholique. Ce n'est qu'à l'adolescence que j'ai commencé à douter du bien-fondé des religions et de l'idée de Dieu. L'apprentissage de la méthode scientifique a confirmé mes doutes sur les origines mythiques des religions. Celles-ci ne peuvent d'ailleurs soutenir des thèses différentes et être toutes vraies en même temps.

À mon avis, les différences entre athéisme, agnosticisme, et même à la limite déisme, demeurent académiques. En pratique, dans ces trois cas, l'individu vit sans dieu. Dans tous ces cas, il ne pense pas qu'un dieu intervienne dans la vie humaine, parce qu'il n'en a jamais observé les effets. Il agit donc comme si Dieu n'existe pas. Il se sent lui-même pleinement responsable de sa destinée et de celle de la race humaine. Il sait qu'il n'a pas à attendre d'aide autre que celle des autres humains qui partagent cette planète avec lui. Il sait que sa mort sera définitive, comme l'a été celle de tous les humains avant lui. Je reconnais que les réactions négatives des croyants diffèrent,

parfois substantiellement, vis-à-vis celui qui se dit soit athée (adversaire dangereux), soit agnostique (sympathique sceptique), soit déiste (presque un croyant). Mais, ce n'est là que la perception erronée du croyant. Ces trois groupes gèrent essentiellement leur vie de la même façon, sans dieux.

Louis Dubé

Au départ, j'adresse mes félicitations aux rédacteurs de Cité Laïque pour avoir eu le courage de poser la question de façon claire.

Le Mouvement laïque québécois a choisi de limiter ses interventions à militer pour la séparation entre l'Église et l'État pour ne pas aliéner les croyants parmi ses membres qui partagent cette orientation. Je comprends bien que le fond de la question, soit croire ou ne pas croire, ait été un tabou jusqu'à maintenant. Notre environnement social imposait une telle stratégie. C'était et c'est peut-être encore la meilleure stratégie pour sortir les curés et leurs crucifix des écoles et des autres lieux publics. Si tel est le cas, eh bien il faut que le MLQ poursuive son action sans modifier sa position neutre vis-à-vis de la foi.

Je pense que les résultats de ce sondage voxpop seront extrêmement instructifs pour juger s'il ne serait pas le temps de mettre sur pied une, ou pourquoi pas deux, organisations carrément athées du genre de celles que l'on trouve en France comme la Fédération Nationale de la Libre-pensée (<http://librepenseeFrance.ouvaton.org/>), l'Union rationaliste (<http://perso.wanadoo.fr/union-rationaliste/>), l'Union des athées (<http://atunion.free.fr/index.html>) ou l'Association des libres-penseurs de France (<http://www.associationdeslibres-penseursdeFrance.org/>).



librespenseursdefrance.org/). Sans aller si loin, il y aura peut-être assez d'athées militants parmi les membres du Mouvement laïque québécois (<http://www.mlq.qc.ca>) et des Brights du Québec (<http://brightsquebec.org>) pour créer une Association Humaniste genre de celles que l'on trouve en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie Britannique (<http://canada.humanists.net>). C'est le vœu le plus cher que je formule pour tous les athées du Québec.

Bernard Cloutier

.....

Eh oui! Je suis athée... enfin, c'est plus compliqué que ça, parce que je ne me sens privé de rien, comme le voudrait l'étymologie de l'épithète avec son « a » privatif. Je crois d'ailleurs mieux me décrire comme antithéiste, c'est-à-dire comme une personne qui a acquis la conviction que la croyance en une ou plusieurs divinités, surtout dans le cadre des religions organisées, est l'entrave la plus importante au progrès de l'humanité dans sa substance même, et qu'il s'agit de la combattre. Et au-delà de ce refus, je crois nécessaire de lutter pour remplacer éventuellement ces idéologies croyantes et pernicieuses par un cadre de vie plus rationnel, plus justement et plus modestement centré sur une meilleure compréhension de la place de la petite bête humaine sur sa petite planète. Comment en suis-je arrivé là ? C'est évidemment une longue histoire... que je n'ai jamais racontée, jamais même formulée de façon tant soit peu systématique. Les crucifix, les hidjabs, les kippas, les autres grigris du genre sont à mes yeux des manifestations de soumission crédule à un asservissement cognitif entretenu par des imposteurs. Comment vit-on une marginalité antithéiste ? Pas toujours bien. Je ne vais pas « prêcher » à mon tour mon propre positionnement: il est trop facilement perçu et dénoncé (l'argument est facile...) comme une autre idéologie et je n'ai vraiment pas l'âme d'un missionnaire. Alors, quand l'occasion s'y prête, on y va d'un bout d'analyse avec celui qui veut bien entendre, en espérant que ça fera cheminer. Mais la plupart du temps, on peste en silence, on devient encore plus cynique... Devant le rabâchage des sentences papales et pontificales, face à la prégnance engluante des sectes, face à la colossale et impériale bondieuserie étasunienne, face à la formidable manipulation islamiste et à toutes les manifestations de crédulité irrationnelle, eh bien, faute de mieux, j'y vais parfois d'une magnifique bordée de sacres bien québécois, oui, je « vide l'autel » avec les plus beaux

blasphèmes que je puisse imaginer, et je m'en délecte. Christ, que ça fait du bien! Et là, vous le sentez, je me retiens.

Luc Desnoyers
Ergonome et retraité

.....

J'ai moi-même glissé, graduellement, vers l'athéisme, un peu comme avec d'imperceptibles spasmes on s'extrait d'un cocon. Je comprends maintenant d'autant mieux que l'athéisme est un positionnement philosophique qui, fondamentalement, bouleverse, non pas l'athée qui pour sa part s'est simplement délesté de ses croyances, mais le croyant qui, lui-même enchaîné à ses convictions, prend conscience de cette position, pour lui inacceptable. Outre pour des raisons comparatives et à l'intérieur de débats bien précis, je ne m'identifie pas fondamentalement à mon athéisme, pas plus que je ne m'identifie aux « non-croyants en la fée Carabosse », ou aux « non-raëlliens », ou aux partisans de la terre ronde. Je suis un humain, sans plus, et le jour où tous les humains auront cessé de baser leur vie sur des êtres imaginaires, le mot athée lui-même tombera rapidement en désuétude. Quant à l'aspect éthique de cette position et pour être moi-même dorénavant le seul juge de bon nombre de mes actes devant la société des hommes, je constate d'expérience que non seulement l'humain peut très bien remplir ce rôle, mais qu'il le fait d'autant plus complètement qu'il n'a plus de faux-fuyant artificiel ou de tierce partie avec qui négocier ses écarts et ses faiblesses. Vivre sa vie sans dieu et sans diable, c'est la vivre d'autant plus intensément et équitablement avec ses pairs et ses compagnons de fortune sur cette minuscule planète bleue qui tourne dans un univers énigmatique et en apparence bien indifférent à notre présence.

Claude Deslauriers

.....

Je crois qu'il n'y a pas d'être surnaturel qui aurait créé l'univers. Je crois que l'homme a suffisamment d'imagination pour inventer un dieu pour le consoler de la peur de la mort et pour emmerder le reste de l'humanité avec ça. L'idée d'un dieu obsédé par la sexualité et les pensées intimes de ses créatures me paraît complètement ridicule, mais par contre une invention très compatible avec les jeux de pouvoir des religieux.

Joseph Aussedat

Début cinquantaine, ayant cessé de croire vers 18 ans. Depuis je suis plus libre, plus heureux, m'étant débarrassé de ce voile qui m'avait été imposé et qui me cachait la réalité. Côté morale, je considère l'attitude de beaucoup de croyants envers les femmes, les homosexuels et les autres races, par exemple, comme irrespectueuse.

Jean Ouellette



Je suis un athée romantique. Bien que la rationalité me mène directement à l'athéisme (la croyance religieuse m'apparaît irrationnelle), cet aspect de mon athéisme me semble peu signifiant. La consolidation de mon athéisme a consisté dès l'adolescence en une construction personnelle d'une vision du monde et d'un code moral. Ce fut, et ça reste, la plus grande aventure de ma vie. Je suis devenu philosophiquement matérialiste (notre planète est le fruit du hasard et je me contente de croire à l'existence seulement des atomes et forces) et moralement épicurien (on peut, on doit, et on ne peut que... vivre pour le plaisir, ce dernier consistant dans mon cas en une vie simple d'intellectuel engagé, comme ce fut le cas pour Épicure). Je suis devenu un chercheur scientifique, un pédagogue et un militant humaniste. Comme ça, j'ai pu mettre du contenu dans cette idée vide qu'est l'athéisme. L'athéisme n'est intéressant que si on fait quelque chose avec, que si on y met du contenu positif. Je crois qu'il faut croire, qu'il est bon de croire, qu'il est bon d'être inspiré. Et je crois que ceux qui croient ne pas croire, croient tout autant que les « romantiques ». Mais ce qu'ils croient est d'un mortifiant ennui ...

Claude Braun



La shoah, les guerres, les attentats, 200 000 morts dans un tsunami, et tout autre accident, voir un ami mourir en lui disant bon voyage, souffrir de la perte d'un père, d'une mère, le viol, l'inceste, les vieux qui n'en finissent pas de mourir, les infirmes, et toutes ces misères connues et inconnues... Comment croire qu'il y a un dieu ?

Anonyme

Dès le moment où l'on cesse de croire à l'absurdité (religieuse), tout s'éclaire. Des écailles nous tombent des yeux et la lumière de la raison pénètre.

Dieu est une création de l'imagination. Tout ce qu'on en a dit depuis des siècles, tous les livres qui en parlent ne mobilisent que des fantômes. La poésie et le rêve ont plus de réalités que toutes ces sornettes... Dieu est une invention humaine et souvent une maladie mentale. Pour lui, on tue des innocents par souci d'économie et vous direz que ce n'est pas de la maladie mentale ? Le riche dit souvent aux pauvres qu'il rencontre sur son chemin, quand il ne peut pas les éliminer, « ce qui compte mon petit c'est la richesse intérieure. Regarde-moi, j'ai beaucoup de richesses matérielles, mais ce n'est rien à côté de la richesse intérieure ». Le malade mental imbu de dieu, s'il est pauvre, pensera alors que sa vie de misère n'est que le prix à payer ici-bas pour une éternité de bonheur après la mort. « Jouissez, jouissez, vous les riches qui en profitez maintenant, dira-t-il, car demain vous brûlerez éternellement en enfer ». Oui mes frères, dieu est une maladie mentale. Regardez Bush. Dieu pend à ses lèvres ensanglantées. Il abonde en bonnes paroles rassurantes qu'on a vite fait de décoder en signe de piastre. Il sème la mort en croyant protéger la vie. Trop tard Bush, tu ne peux plus reculer, c'est trop payant. Lâche pas, mon malade mental.

Anonyme



Enfant, j'ai été éduqué dans la religion catholique. Du baptême jusqu'à la confirmation en passant par les scouts, on peut dire que j'étais déjà assez « aguerri » pour me lancer à l'âge adulte vers cette foi aveugle. Attiré par la nature et la solitude, j'ai commencé à comprendre dès l'âge de 14 ans que m'éloigner de la religion allait me sauver puisque y rester serait pour moi « suicidaire » étant donné que la foi religieuse avait déjà quitté mon esprit. Plus tard, à 16 ans, ma sœur aînée me fit découvrir le « Zarathoustra » de Nietzsche. Aujourd'hui, à 29 ans, je poursuis une vie philosophique dans la lignée du cynisme grec, de l'épicurisme, de la philosophie de Marc Aurèle, des philosophes athées des Lumières, de l'existentialisme et de la pensée de Michel Onfray (philosophe français contemporain). Être athée c'est savoir combien la vie peut être parfois tragique. La croyance est une attitude qui fige le doute et qui ne m'aide pas à appréhender une vue objective de l'histoire de l'humanité.

Anonyme ▼

Conseil national du Mouvement laïque québécois

Pour l'année 2005

Président

Daniel Baril

Vice-président

Henri Laberge

Directeur Général et Trésorier

Jean Philippe Bourdeau

Secrétaire

Richard Aubert

Administrateurs

Luc Alarie

Joseph Aussedat

Gérald Blanchard

Claude Braun

Réjean Couture

Paul Drouin

Louis Dubé

Roger Léger

David Rand

Activités

Conseiller juridique

Luc Alarie

Porte-parole

Daniel Baril

Henri Laberge

Liaison

Gérald Blanchard

Ligne téléphonique

Hélène Chapleau

Prix Condorcet

Luc Alarie

Registre des membres et courrier

Hélène Chapleau

Site Internet

David Rand

Joseph Aussedat

Louis Dubé

Revue Cité Laïque

Joseph Aussedat

Monique Bélanger

Claude Braun

Louis Dubé

Roger Léger

Comité de parrainage

Normand

Jacinthe

Gaétan

Henry

Henri

Baillargeon

Baribeau

Breton

Morgentaler

Salembier

Professeur en Éducation à l'UQÀM

Psychologues pour la Paix

Organisme Eau Secours !

Association Humaniste du Canada

Association québécoise de défense des droits des personnes
retraitées et préretraitées.

PRIX CONDORCET



Marilou Alarie

Le Mouvement laïque québécois a remis le Prix Condorcet 2004 à Rodrigue Tremblay pour souligner sa contribution éminente à la défense et à la promotion des valeurs laïques. Économiste de réputation internationale et professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Montréal, il vient de publier, simultanément aux États-Unis et en France, ses 26^e et 27^e ouvrages: *The New American Empire, Le nouvel empire américain*.

Une dizaine de titulaires du Prix Condorcet, dont les quatre représentants ci-bas, ont signé une déclaration commune demandant l'abrogation des clauses dérogatoires dans la Loi sur l'instruction publique, qui permettent l'enseignement religieux confessionnel à l'école publique. En plus de contredire le caractère non confessionnel de l'école, ces clauses sont une atteinte évidente au droit à l'égalité proclamé pour tous par les Chartes (québécoise et canadienne) des droits et libertés.

Rodrigue Tremblay
Récipiendaire du Prix Condorcet 2004

Vous trouverez dans ces pages l'allocution de Rodrigue Tremblay à la remise du Prix Condorcet et la déclaration commune des titulaires du prix des années passées sur les clauses dérogatoires.



Marilou Alarie

Quatre titulaires du Prix Condorcet, réunis le 12 décembre 2004, en soutien à l'abrogation des clauses dérogatoires dans la Loi sur l'instruction publique : Rodrigue Tremblay, Louise Laurin, Réjean Parent et Janette Bertrand.



Le Mouvement laïque québécois
335, rue Ontario Est
Montréal QC H2X 1H7